



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 03008

Numéro SIREN : 329 425 128

Nom ou dénomination : INDICIA BIOTECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2013 sous le numéro de dépôt A2013/014635

14635

Dénomination : INDICIA BIOTECHNOLOGY
Adresse : 33 avenue de la Californie 69600 Oullins -FRANCE-
n° de gestion : 1992B03008
n° d'identification : 329 425 128
n° de dépôt : A2013/014635
Date du dépôt : 20/06/2013

Pièce : Contrat



4330293



4330293

CONTRAT D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Conclu entre

INDICIA BIOTECHNOLOGY

(SOCIETE APORTEUSE)

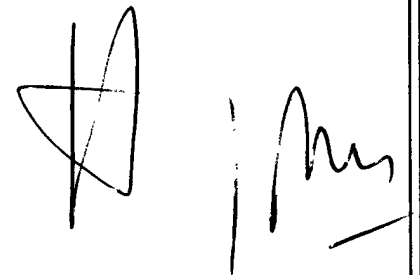
Et

PLATINE PHARMA SERVICES

(SOCIETE BENEFICIAIRE)

En accord entre les parties, les présentes reliées par ASSEMBLACT empêchant toute substitution ou addition, sont seulement signées à la dernière page.

En accord entre les parties,
les présentes ont été reliées par le procédé
ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou
addition
et sont seulement signées à la dernière page



20 JUIN 2013

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES.....	4
1.1. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE INDICIA BIOTECHNOLOGY	4
1.2. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE PLATINE PHARMA SERVICES	5
1.3. LIENS DE CAPITAL ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES	6
2. REGIME JURIDIQUE	6
3. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT	6
4. COMPTES DE REFERENCE	6
5. MODE D'EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS A TRANSMETTRE	7
5.1. TRAITEMENT COMPTABLE	7
5.2. CONSEQUENCE DU CHOIX DE LA DATE D'EFFET COMPTABLE DE L'OPERATION	7
6. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE A LA SOCIETE PLATINE PHARMA SERVICES – PRIME D'APPORT	7
6.1. ACTIFS.....	8
6.1.1. <i>Des immobilisations incorporelles</i>	8
6.1.2. <i>Immobilisations corporelles et financières (selon détail en Annexe 3)</i>	9
6.1.3. <i>Actifs circulants</i>	9
6.1.4. <i>Total de l'actif</i>	10
6.1.5. <i>Passifs pris en charge</i>	10
6.2. ACTIF NET A TRANSMETTRE.....	11
7. EFFETS DE L'APPORT	11
7.1. TRANSMISSION UNIVERSELLE DES BRANCHES APPORTEES.....	11
7.2. AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE - REMISE DES DROITS DES ACTIONS NOUVELLES A CREER PAR LA SOCIETE BENEFICIAIRE	11
7.3. PRIME D'APPORT	12
7.4. SORT DES DETTES, DROITS ET OBLIGATIONS DE LA SOCIETE INDICIA BIOTECHNOLOGY POUR LES BRANCHES APPORTEES.....	12
7.5. DATE D'EFFET DE L'APPORT DU POINT DE VUE COMPTABLE ET FISCAL	12
8. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AUX BRANCHES APPORTEES	12
8.1. DECLARATIONS GENERALES.....	12
8.2. DECLARATIONS ET STIPULATIONS PARTICULIERES	13
8.2.1. <i>Concernant les fonds de commerce</i>	13
8.2.2. <i>Déclaration sur les contrats</i>	13
8.2.3. <i>Déclarations concernant les immobilisations à transmettre</i>	13
8.2.4. <i>Déclarations sur les contrats de travail</i>	13
8.2.5. <i>Déclaration sur les crédits baux mobiliers</i>	14
9. CONDITIONS DES APPORTS.....	14
9.1. PROPRIETE ET JOUISSANCE DES ACTIFS APPORTES.....	14
9.2. CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DES APPORTS	15
10. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A LA PERIODE INTERCALAIRE	16
11. DECLARATIONS FISCALES	16
11.1. DATE D'EFFET DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF.....	17

11.2.	IMPOT SUR LES SOCIETES	17
11.3.	T.V.A.	18
11.4.	ENREGISTREMENT	19
11.5.	OPERATIONS ANTERIEURES	19
11.6.	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION	20
11.7.	PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	20
11.9.	AUTRES IMPOTS ET TAXES	20
12.	REALISATION DE L'OPERATION.....	21
13.	STIPULATIONS DIVERSES	21
13.1.	POUVOIRS POUR LES FORMALITES	21
13.2.	FRAIS ET DROITS.....	21

LES SOCIETES :

- **INDICIA BIOTECHNOLOGY**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 512.100 euros, ayant son siège social : 33 avenue de la CALIFORNIE à OULLINS (69600), immatriculée sous le numéro 329 425 128 RCS LYON ;

Représentée par **Monsieur Stéphane LEGASTELOIS**, son Président en exercice, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

*Société ci-après désignée la « **Société Apporteuse** »*

ET

- **PLATINE PHARMA SERVICES**, société par actions simplifiée au capital de 492.360 euros, ayant son siège social : 321 avenue JEAN JAURES, Bâtiment DOMILYON – GERLAND à LYON (69007), immatriculée sous le numéro 502 563 679 RCS LYON ;

Représentée par son Président, **Monsieur Jacques BERGER**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

La société **PLATINE PHARMA SERVICES**, étant dénommée la « **Société Bénéficiaire** »

Ont établi comme suit le projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société **INDICIA BIOTECHNOLOGY** doit transmettre ses branches d'activités suivantes :

- Activité de services de développement de méthodes d'analyses immunologiques, l'activité de mesure d'effets biologiques de médicaments et de réactifs, et activités de mesures d'immunogénicité de produits biologiques, (« **l'activité Service** ») ;
- Activité de développement et de production de réactifs de diagnostic dans le domaine des biotechnologies (« **l'activité Production** »).

Ces branches d'activités sont plus amplement décrites à l'article 6.1, actuellement exploitées en son siège social et en ses Établissements (tels que définis à l'article 1.1), à la société **PLATINE PHARMA SERVICES**, les branches complètes et autonomes d'activités ainsi apportées étant ci-après désignées comme les « **Branches Apportées** ».

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES

1.1. Caractéristiques de la société **INDICIA BIOTECHNOLOGY**

La société **INDICIA BIOTECHNOLOGY** est une société anonyme à conseil d'administration au capital de 512.100 euros, ayant son siège social : 33 avenue de la CALIFORNIE à OULLINS (69600), immatriculée sous le numéro 329 425 128 RCS LYON.

Elle a pour Président Monsieur Stéphane LEGASTELOIS.

L'objet social de la société est notamment toutes études, recherches, travaux, expériences d'ordre scientifiques et techniques en vue de la fabrication de réactifs pour laboratoires, développement de produits nouveaux ; amélioration de produits existants dans les domaines des analyses de réactifs et des mesures en biologie clinique, dépôt et mise au point de brevets d'invention, dépôt de marque de fabrique.

Sa durée, fixée à 50 ans, prendra fin le 3 novembre 2042.

La société est dotée des commissaires aux comptes suivants :

— **Commissaire aux comptes titulaire :**

CABINET BREMOND ET ASSOCIES, 13 rue DES EMERAUDES – LYON (69006), représentée par Monsieur André BREMOND ;

— **Commissaire aux comptes suppléant :**

Monsieur Marc PERELLO, 74, cours LAFAYETTE – LYON (69003) ;

La date de clôture des comptes est le 31 mars de chaque année.

La société poursuit son activité au siège social et dans son établissement principal sis 33 avenue de la CALIFORNIE à OULLINS (69600).

1.2. Caractéristiques de la société PLATINE PHARMA SERVICES

La PLATINE PHARMA SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 492.360 euros, ayant son siège social : 321, Avenue JEAN JAURES, Bâtiment DOMILYON, GERLAND à LYON (69007), immatriculée sous le numéro 502 563 679 RCS LYON.

L'objet social de la société est principalement la participation à la création d'une plateforme répondant aux critères d'expertises et d'innovations requis par les sociétés de biotechnologie et groupes pharmaceutiques pour les besoins de leurs études précliniques et cliniques, procéder, pour son compte ou pour le compte de tiers, à la réalisation de prestations d'immunomonitorage pour des études cliniques et précliniques, à toutes opérations de recherche, de développement, d'études, de mise au point de procédés relevant de cette activité, l'inscription ou la concession de tout brevet ou licence se rapportant directement ou indirectement à son activité.

Elle a pour Président Monsieur Jacques BERGER.

Sa durée, fixée à 99 ans, prendra fin le 22 février 2107.

Le capital social est fixé à la somme de 492.360 € divisé en 49.236 actions de même catégorie entièrement libérées.

La société est dotée des commissaires aux comptes suivants :

— **Co-Commissaires aux comptes titulaires :**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, 63, rue de VILLIERS- NEUILLY-SUR-SEINE (92200), représentée par Monsieur Vincent THYSSEN ;

AUDIT CONSEIL EXPERTISE, 71 Chemin GILBERT CHARMASSEN - MARSEILLE (13016), représentée par Monsieur Guy CASTINEL.

— **Commissaires aux comptes suppléants :**

Monsieur Etienne BORIS domicilié 63, rue de VILLIERS- NEUILLY-SUR-SEINE (92200) ;

Monsieur Norbert MUSELIER, 71 Chemin GILBERT CHARMASSON - MARSEILLE (13016).

La date de clôture des comptes est le 31 décembre de chaque année.

1.3. Liens de capital entre les sociétés participantes

La société PLATINE PHARMA SERVICES et la société INDICIA BIOTECHNOLOGY n'ont pas de liens de capital.

2. REGIME JURIDIQUE

L'opération projetée est soumise au régime juridique des scissions, en application de l'article L. 236-22 du Code de Commerce.

Par conséquent, la société PLATINE PHARMA SERVICES ne sera tenue que de la partie mise à sa charge des passifs de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY ; elle ne sera pas débitrice solidaire des autres dettes de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY non attachées aux Branches Apportées et qui ne lui sont pas transmises.

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable.

Au plan fiscal, l'opération est placée sous le régime défini à l'article 11 des présentes.

3. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Cette opération s'inscrit dans une mise en commun des activités complémentaires exercées par les deux sociétés, et en particulier, en ce qu'elles réalisent des prestations de services analytiques qui mettent en œuvre des technologies relatives à l'immunologie, à savoir :

- Activité de services de développement de méthodes d'analyses immunologiques, l'activité de mesure d'effets biologiques de médicaments et de réactifs, et activités de mesures d'immunogénicité de produits biologiques, (« *l'activité Service* ») ;
- Activité développement et de production de réactifs de diagnostic dans le domaine des biotechnologies (« *l'activité Production* »).

4. COMPTES DE REFERENCE

Les conditions de l'apport projeté ont été établies par les sociétés participantes au vu des comptes annuels de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY au **31 mars 2013** (*ci-après « les Comptes »*). Ces comptes sont annexés (**Annexe 1**).

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, INDICIA BIOTECHNOLOGY transmettra à la Société Bénéficiaire, tous les éléments composant le patrimoine des branches apportées dans l'état où lesdits éléments se trouveront à la date d'effet de l'opération soit le **1^{er} avril 2013** (ci-après « **la Date d'Effet** »).

5. MODE D'EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS A TRANSMETTRE

5.1. Traitement comptable

Au regard du règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable, le projet implique des sociétés sous contrôle distinct, i.e. aucune des sociétés participant à l'opération ne contrôle préalablement l'autre ou ces sociétés ne sont pas préalablement sous le contrôle d'une même société-mère.

En conséquence, les actifs et passifs composant les branches apportées seront transmis à la Société Bénéficiaire et donc comptabilisés par elle à leur valeur réelle. Ces valeurs ont été appréciées en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la Société Apporteuse. Pour l'établissement de ces valeurs, la Société Apporteuse a utilisé les références ou les techniques les mieux adaptées à la nature du bien.

5.2. Conséquence du choix de la date d'effet comptable de l'opération

Les sociétés participantes déclarent que le montant de l'actif net à transmettre déterminés aux articles 6 et 7 ne risque pas de devenir supérieur à la valeur globale des Branches Apportées à la date de réalisation de l'opération, à savoir la date de réalisation des conditions suspensives stipulées à l'article 12 (ci-après « **La Date de Réalisation** »), aucune perte de rétroactivité n'étant prévisible.

5.3 Augmentation de capital par incorporation de comptes courants

Le capital de la société PLATINE PHARMA SERVICES s'élève actuellement à 492 360 € divisé en 49 236 actions de 10 € chacune.

Les parties conviennent de procéder préalablement à l'apport objet des présentes, à une augmentation du capital social en numéraire libérée par compensation par incorporation des comptes courants des sociétés TRANSGENE et INNATE PHARMA pour un montant 677.080 € par émission de 67.708 actions nouvelles (soit 33.854 actions pour chacune des deux sociétés) de sorte que le capital social s'élèvera avant apport à 1.169.440 € divisé en 116.944 actions de 10 €.

6. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE A LA SOCIETE PLATINE PHARMA SERVICES – PRIME D'APPORT

La société INDICIA BIOTECHNOLOGY apporte à la société PLATINE PHARMA SERVICES, qui accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après stipulées, l'intégralité des éléments actifs et passifs, droits, obligations et valeurs, sans exception ni réserve qui constitueront les branches apportées, à la Date d'Effet du présent apport.

Le présent apport partiel d'actif ne porte pas sur les activités suivantes, celles-ci étant distinctes des Branches Apportées :

- Kit pour produits non biologiques ;
- Activité de négoce sans transformation et projets collaboratifs.

A la Date d'Effet, l'actif et le passif des Branches Apportées dont la transmission à la société PLATINE PHARMA SERVICES est prévue, consisteront dans les éléments ci-après énumérés.

Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, tous les éléments composant les Branches Apportées devant être dévolus à la société PLATINE PHARMA SERVICES dans l'état où ils se trouveront à la Date d'Effet de l'opération.

Les actifs et les passifs composant les Branches Apportées dont la transmission à la société PLATINE PHARMA SERVICES est projetée, comprenaient au **31 mars 2013** les éléments suivants, valorisés à leurs valeurs réelles, comme il est indiqué à l'article 5.

6.1. Actifs

6.1.1. Des immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce compris dans les Branches Apportées au titre du présent apport correspondent aux activités de Services et de Production exploitées dans un laboratoire de recherche sis 33 avenue de la CALIFORNIE à OULLINS (69600) (ci-après le « **Fonds** ») :

Ledit Fonds comprend les éléments suivants :

- (i) la clientèle et l'achalandage attachés au Fonds et le droit de se dire successeur de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY dans le cadre des Branches Apportées, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY se rapportant aux Branches Apportées ;
- (ii) le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par INDICIA BIOTECHNOLOGY en vue de lui permettre l'exploitation des Branches Apportées tant en France qu'à l'étranger, dans la mesure où ils sont librement transmissibles par INDICIA BIOTECHNOLOGY.
- (iii) le droit d'usage de marques, de brevets et de tous droits de propriété industrielle dont INDICIA BIOTECHNOLOGY pourrait disposer, ainsi que les tours de mains, connaissances techniques brevetées ou non et tout savoir-faire (*know-how*) attachés aux Branches Apportées ; la liste des droits de propriété intellectuelle est ci-après annexée (**Annexe 2**) ;
- (iv) les créances et les dettes se rapportant aux litiges en cours attachés aux Branches Apportées.

Il est précisé que le Fonds apporté ne comprend pas la jouissance de locaux : les éléments corporels et les agencements étant destinés à être déménagés dans les locaux de la Société Bénéficiaire. Le Fonds apporté ne comprend pas le droit d'usage du nom INDICIA BIOTECHNOLOGY.

L'ensemble des éléments incorporels ci-dessus étant apporté (€) pour (selon détail en Annexe 3) :

Libellé	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette / Valeur d'apport
LOGICIELS	6 899,11 €	5 822,43 €	1 076,68 €
FONDS DE COMMERCE	15 224,90 €		520 490,00 €
ACTIVITE IMMUNOLINE PROTEUS	60 000,00 €		60 000,00 €
	82 124,01 €	5 822,43 €	581 566,68 €

6.1.2. Immobilisations corporelles et financières (selon détail en Annexe 3)

Libellé	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette / Valeur d'apport
MATERIEL ET OUTILLAGE	59 386,13 €	58 395,02 €	991,11 €
MATERIEL INDUSTRIEL	24 066,27 €	10 366,73 €	13 699,54 €
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	16 122,92 €	14 000,89 €	2 122,03 €
MOBILIER DE BUREAU	919,98 €	919,93 €	0,05 €
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	53,36 €		53,36 €
	100 548,66 €	83 682,57 €	16 866,09 €

6.1.3. Actifs circulants

Libellé	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette / Valeur d'apport
CLIENTS NETS DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	288,85 €		288,85 €
STOCKS NETS	72 625,60 €		72 625,60 €
AUTRES	51 358,58 €		51 358,58 €
	124 273,03 €		124 273,03 €

6.1.4. Total de l'actif

Libellé	Valeur Brute	Amortissement/ Provision	Valeur Nette / Valeur d'apport
TOTAL ACTIF	306 945,07 €	89 505,02 €	722 705,80 €

Le montant total
des éléments d'actif de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY
dont la transmission à PLATINE PHARMA SERVICES est prévue,
est estimé à 722 705,80 €

6.1.5. Passifs pris en charge

Désignation	Net
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	93 520,91 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES	46 323,76 €
TOTAL PASSIF	139 844,67 €

Le montant total
des éléments de passif de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY
dont la transmission à PLATINE PHARMA SERVICES est prévue,
est estimé à 139 844,67 €

En sus du passif à prendre en charge, la société PLATINE PHARMA SERVICES assumera les engagements (notamment hors bilan) donnés par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY au titre des Branches Apportées à la Date d'Effet de l'apport.

En contrepartie, la société PLATINE PHARMA SERVICES sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY au titre des Branches Apportées, résultant des engagements reçus existant à la Date de l'opération d'apport.

6.2. Actif net à transmettre

Les actifs s'élevant722 705,80 €

Et les passifs à 139 844,67 €

L'actif net à transmettre s'élève à 582 861,13 €

7. EFFETS DE L'APPORT

7.1. Transmission universelle des Branches Apportées

L'application du régime juridique des scissions emporte transmission universelle à la Société Bénéficiaire de tous les droits, biens et obligations de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY pour les Branches Apportées faisant l'objet de l'apport.

7.2. Augmentation du capital de la Société Bénéficiaire - Remise des droits des actions nouvelles à créer par la Société Bénéficiaire

La rémunération de l'apport telle que présentée ci-dessous a été calculée dans les conditions et selon la méthode présentées en **Annexe 4**.

Il est proposé que l'apport des Branches Apportées de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY soit rémunéré par l'attribution à son profit de **58 286** actions nouvelles au nominal de € 10 à créer par la société PLATINE PHARMA SERVICES qui augmentera ainsi son capital de 582 860 € pour le porter de € 1 169 440 Euros, sous réserve de l'augmentation de capital ci-dessus visée, à 1 752 300 €. Compte tenu du fait que la valeur d'apport correspond à la valeur nominale la société PLATINE PHARMA SERVICES ne constatera pas de prime d'émission.

Des précisions complémentaires sur l'application de la méthode retenue sont données conformément à la réglementation en vigueur dans les rapports soumis aux associés par les organes de gestion des sociétés participantes.

Les actions nouvelles émises par la Société Bénéficiaire seront entièrement attribuées à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY et porteront jouissance à la Date de Réalisation de l'apport.

Pour le reste, elles seront, dès leur création, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires de la société PLATINE PHARMA SERVICES.

7.3. Prime d'apport

L'actif net apporté s'élevant à 582.861,13 € et l'augmentation de capital étant limitée à 582.860,00 € il sera constaté une prime d'apport de 1,13 €.

7.4. Sort des dettes, droits et obligations de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY pour les Branches Apportées

Comme il est indiqué à l'article 2, la Société Bénéficiaire sera débitrice des créanciers de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY dont la créance est attachée aux Branches Apportées et mise à sa charge selon les stipulations de l'article 9.

La Société Bénéficiaire prendra en charge les engagements donnés par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY et elle bénéficiera des engagements reçus par elle dans le cadre de l'exploitation des Branches Apportées, tels qu'ils sont notamment décrits en Annexe 5.

7.5. Date d'effet de l'apport du point de vue comptable et fiscal

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY et relatives aux Branches Apportées seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la Société Bénéficiaire à partir du 1^{er} avril 2013.

8. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AUX BRANCHES APPORTEES

8.1. Déclarations générales

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS, au nom et pour le compte de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, déclare que :

- la société INDICIA BIOTECHNOLOGY entend faire apport à la Société Bénéficiaire de l'intégralité des biens composant les Branches Apportées, sans aucune exception ni réserve, conformément aux stipulations qui précèdent ;

En conséquence, la société INDICIA BIOTECHNOLOGY prend l'engagement formel, au cas où se révélerait ultérieurement l'existence d'actifs omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur apport par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale de les Branches Apportées ;

- la société INDICIA BIOTECHNOLOGY est propriétaire des Branches Apportées,
- les biens transmis ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti autres que celles mentionnées à l'Annexe 6. Le nantissement pour un montant de 322 K€ indiqué dans l'état des inscriptions correspond à des éléments actifs non attachés aux Branches Apportées.

Le Président de la société INDICIA déclare que les emprunts garantis par ces nantissements ont été entièrement remboursés et s'engage à obtenir la mainlevée des dites inscriptions dans les trois mois de la réalisation des opérations d'apport,

- la société INDICIA BIOTECHNOLOGY n'a jamais été en état de liquidation des biens, de sauvegarde judiciaire, de liquidation judiciaire, de redressement judiciaire ou de cessation des paiements, de même qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un mandat *ad hoc*, d'une conciliation, ou de toute procédure équivalente,
- les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers afférents à la Branche Apportée feront l'objet d'un inventaire dont un exemplaire sera remis à la Société Bénéficiaire. Ces livres seront tenus à la disposition de cette dernière pendant une période de trois ans à compter de la Date de Réalisation de l'apport.

8.2. Déclarations et stipulations particulières

8.2.1. Concernant les fonds de commerce

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS déclare, au nom et pour le compte de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY que, la société INDICIA BIOTECHNOLOGY est propriétaire du Fonds objet du présent apport partiel d'actif ainsi qu'il suit pour l'avoir créé en 1998 et acquis de la Société PROTEUS le 30 novembre 2011 en ce qui concerne la branche IMMUNOLINE.

8.2.2. Déclaration sur les contrats

Monsieur Jacques BERGER engage expressément la Société Bénéficiaire à se substituer à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY dans tous les droits et obligations de cette dernière découlant de l'ensemble des contrats afférents aux Branches Apportées et auxquels la société INDICIA BIOTECHNOLOGY est aujourd'hui partie.

Les contrats de prêts bancaires qui sont arrivés à leur terme sont listés en Annexe 5, ainsi que les lettres des établissements bancaires attestant de la fin des remboursements.

8.2.3. Déclarations concernant les immobilisations à transmettre

La société INDICIA BIOTECHNOLOGY entend transmettre à la Société Bénéficiaire l'intégralité des immobilisations composant les Branches Apportées, sans aucune exception ni réserve.

8.2.4. Déclarations sur les contrats de travail

Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du Travail, la Société Bénéficiaire sera, par le seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions des contrats de travail existants à la Date de Réalisation du présent apport partiel d'actif et conclus avec le personnel de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY tel que listé en **Annexe 7**.

8.2.5. Déclaration sur les crédits baux mobiliers

Les contrats de crédit-bail afférents aux Branches Apportées conclus par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY sont apportés à la Société Bénéficiaire. La liste des contrats transférés figurent sur les états des inscriptions délivrés par les Greffes des Tribunaux de Commerce dans le ressort desquels sont situés les établissements de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY et annexés aux présentes (**Annexe 6**).

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS déclare, au nom et pour le compte de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY que cette dernière est actuellement liée par un contrat de crédit-bail sur un appareil LE BRAVO, dont les modalités d'apport sont décrites ci-après en **Annexe 6**.

Il est toutefois entendu que tous les contrats de crédit-bail afférents aux Branches Apportées conclus par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, y compris ceux ne figurant pas sur lesdits états, sont expressément transmis.

Monsieur Jacques BERGER, au nom et pour le compte de la société PLATINE PHARMA SERVICES, engage celle-ci à se substituer en totalité à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY pour l'exécution des obligations incombant à ces dernières, notamment pour le paiement des loyers dès que le présent apport partiel d'actif sera réalisé.

Au cas où la transmission de certains contrats serait subordonnée à accord ou agrément du bailleur, Monsieur Stéphane LEGASTELOIS engage la société INDICIA BIOTECHNOLOGY à solliciter en temps utile les accords ou décisions d'agréments nécessaires. Elle en justifiera à la Société Bénéficiaire.

9. CONDITIONS DES APPORTS

9.1. Propriété et jouissance des actifs apportés

La Société Bénéficiaire aura la propriété et la jouissance des biens et droits afférents aux Branches Apportées par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, y compris ceux qui auraient été omis, soit dans les présentes, soit dans la comptabilité de l'apporteuse relative aux Branches Apportées, à compter du jour où ces apports seront devenus définitifs par suite de la réalisation définitive de l'apport.

Il est précisé :

- que la Société Bénéficiaire assumera l'intégralité des dettes et charges de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY se rapportant aux Branches Apportées nées antérieurement et/ou à compter de la Date d'Effet de l'apport et qui auraient été omises dans la comptabilité de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY ;
- et que, s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Bénéficiaire et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Bénéficiaire serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre, sauf application de clauses de garanties convenues entre les parties aux présentes par acte séparé.

9.2. Charges et conditions générales des apports

- (i) Ainsi qu'il a déjà été indiqué, au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la société INDICIA BIOTECHNOLOGY sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Bénéficiaire.
- (ii) La Société Bénéficiaire prendra les biens et droits apportés dans leur consistance et leur état lors de la réalisation de l'apport sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, notamment pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations, quelle que soit la différence, insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause.

La Société Bénéficiaire bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY au titre des Branches Apportées, à compter de la Date d'Effet de l'apport.

Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés, et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

- (iii) La Société Bénéficiaire sera débitrice aux lieu et place de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY des dettes de cette dernière inhérentes aux Branches Apportées. Les créanciers de ces sociétés, dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet pourront y faire opposition dans le délai de 30 jours à compter de la publication de ce projet.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

La Société Bénéficiaire supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, etc. ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires inhérents à la propriété ou à l'exploitation des Branches Apportées à compter de la Date d'Effet de l'apport.

Toute somme perçue par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY relative à des créances clients qui auront été transférées à la Société Bénéficiaire dans le cadre de l'apport sera rétrocédée par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY à la Société Bénéficiaire.

La société INDICIA BIOTECHNOLOGY devra, ainsi que l'y oblige Monsieur Stéphane LEGASTELOIS, rapporter les mainlevées et certificats de radiation de tous privilèges, inscriptions, nantissements pris sur des éléments d'actif compris dans le présent apport pour garantir tout passif dont le fait générateur est antérieur à la Date d'Effet de l'apport, dans le mois de la dénonciation amiable qui en sera faite par la Société Bénéficiaire, sans frais pour celle-ci.

La Société Bénéficiaire fera son affaire personnelle aux lieu et place de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou, plus généralement, de tous engagements quels qu'ils soient qui auront pu être souscrits par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY au titre des Branches Apportées.

- (iv) La Société Bénéficiaire se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant les Branches Apportées et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.
- (v) La société INDICIA BIOTECHNOLOGY s'oblige à fournir à la Société Bénéficiaire tous renseignements dont cette dernière pourra avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour l'accomplissement de toutes formalités nécessaires et pour assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens, droits et charges compris dans les apports.

10. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A LA PERIODE INTERCALAIRE

Ainsi qu'elle le certifie, la société INDICIA BIOTECHNOLOGY n'a, depuis le 1^{er} avril 2013 réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

Elle s'interdit jusqu'à la Date de Réalisation du présent apport partiel d'actif, si ce n'est avec l'accord de la Société Bénéficiaire, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature concernant les Branches d'Activités Apportées.

Elle précise en outre que, depuis le 1^{er} avril 2013, elle n'a mis en distribution ou prévu de mettre en distribution aucun dividende ou acompte sur dividende.

11. DECLARATIONS FISCALES

Les parties déclarent :

- qu'elles relèvent du régime fiscal des sociétés de capitaux ;
- qu'elles entendent placer l'apport partiel d'actif en matière d'impôt sur les sociétés sous le régime de faveur des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts ; Les parties précisent que les éléments apportés sont constitutifs de branches complètes et autonomes d'activité par application de l'article 210 B du Code général des impôts.
- qu'elles entendent placer, en matière de droits d'enregistrement, l'apport partiel d'actif, qui porte sur une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 301 E et 301 F de l'Annexe II au Code général des impôts, auxquels renvoie l'article 817 A du Code général des impôts et des articles 301 A, 301 E et 301 F de l'Annexe II au Code général des impôts.

11.1. Date d'Effet de l'apport partiel d'actif

Conformément à l'article 7.5, l'apport partiel d'actif prendra effet au **1^{er} avril 2013**.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par les Branches Apportées seront englobés dans le résultat imposable de la Société Bénéficiaire.

11.2. Impôt sur les sociétés

11.2.1 En ce qui concerne la Société Apporteuse

En application de l'article 210 B du Code général des impôts, la société INDICIA BIOTECHNOLOGY s'engage à :

- conserver pendant trois ans les titres de la société PLATINE PHARMA SERVICES remis en contrepartie de l'apport ;
- calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

11.2.2 En ce qui concerne la Société Bénéficiaire

La Société Bénéficiaire s'engage à respecter les prescriptions légales prévues par les articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et notamment s'engage à :

- reprendre à son passif les provisions se rapportant aux Branches Apportées dont l'imposition est différée, y compris les provisions réglementées,
- se substituer à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY pour la réintégration des plus-values et/ou des résultats se rapportant aux Branches Apportées dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui leur sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY ;
- réintégrer dans son bénéfice imposable, dans les délais et conditions prévus à l'article 210 A 3° du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables et le cas échéant, à imposer immédiatement la fraction de la plus-value non encore réintégrée en cas de cession de ces biens ;
- inscrire à son bilan les éléments apportés, autres que les immobilisations, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY.

A défaut, la Société Bénéficiaire comprendra dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient les apports le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY ;

- se conformer aux obligations déclaratives prévues par l'article 54 septies du Code général des impôts et en particulier :
 - joindre à sa déclaration annuelle de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément apporté (immobilisations amortissables, immobilisations non amortissables, éléments d'actif autres que les immobilisations), les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable lors de la cession ultérieure des éléments transmis, conformément à l'article 54 septies I du Code général des impôts. Cet état de suivi sera également joint à la déclaration de résultats de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY ;
 - tenir à la disposition de l'administration un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à report d'imposition, conformément à l'article 54 septies II du Code général des impôts faisant apparaître la date de l'apport partiel d'actif, la nature des biens transférés, leur valeur comptable d'origine, leur valeur fiscale à retenir pour le calcul des plus-values ultérieures ainsi que leur valeur d'apport ;
- se substituer à tous les engagements qu'aurait pu prendre la société INDICIA BIOTECHNOLOGY à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou opérations assimilées soumises au régime de faveur prévu aux articles 210 A et B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de les Branches Apportées par l'effet des présentes.

11.3. T.V.A.

Dans le cadre de l'apport partiel d'actif effectué par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY au profit de la Société Bénéficiaire, chacune de ces sociétés étant assujettie redevable de la TVA, les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées au II de l'article 257 du Code général des impôts se feront en application du dispositif de dispense de taxe sur la valeur ajoutée tel que codifié à l'article 257 bis du Code général des impôts et précisé à par la doctrine fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10-20121001 (n° 1 et suivants), BOI-TVA-DED-60-20-10-20121001 (n° 280) et BOI-TVA-DECLA-20-30-20-20120912 (n° 20).

Pour l'application de l'article 257 bis du code général des impôts, la Société Bénéficiaire déclare avoir pour intention d'exploiter l'universalité de biens transmis du fait de l'apport partiel d'actif.

En conséquence, les livraisons de biens et les prestations de services opérées à l'occasion de cette transmission sont dispensées de TVA lors du présent apport.

La Société Bénéficiaire, en ce qu'elle est réputée continuer la personne de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, devra opérer s'il y a lieu les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles suite au présent apport et qui auraient incombé à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY si cette dernière avait continué à exploiter elle-même les Branches d'Activités.

A cette fin, la société INDICIA BIOTECHNOLOGY s'engage à transmettre à la Société Bénéficiaire un tableau récapitulant les obligations qui s'imposent à elle concernant la TVA déductible (mentionnant la nature du/des bien(s) ayant donné lieu à déduction initiale de la TVA, la date de la déduction initiale de la TVA, le montant de la TVA initialement déduite).

La Société Bénéficiaire et la société INDICIA BIOTECHNOLOGY s'engagent en outre à mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur leur déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'apport partiel d'actif est réalisé sur la ligne « Autres opérations non imposables ».

La créance de TVA dont la société INDICIA BIOTECHNOLOGY attachée le cas échéant aux Branches Apportées sera transférée pour son montant nominal à la Société Bénéficiaire.

De la même manière, le crédit de TVA attaché aux Branches Apportées dont la société INDICIA BIOTECHNOLOGY se trouvera titulaire à la Date de Réalisation de l'apport sera transféré pour son montant nominal à la Société Bénéficiaire.

A cet effet, la Société Bénéficiaire adressera au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaires, faisant référence au présent contrat d'apport et mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la Société Bénéficiaire. La Société Bénéficiaire devra être en mesure de fournir toutes justifications comptables de la réalité des droits à déduction qui lui ont été transférés.

11.4. Enregistrement

Les parties déclarent soumettre le présent apport au régime des articles 816 et 816 A du Code général des impôts et aux articles 301 A, 301 E et 301 F de l'Annexe II au Code général des impôts, s'agissant de l'apport de branches complètes et autonomes d'activités.

En conséquence, l'apport sera soumis au droit fixe de 500 €.

Il est précisé, en tant que de besoin, que les passifs afférents à la Branche complète et autonome d'activité apportée sont imputés en priorité sur les disponibilités, les créances, les marchandises neuves, les autres stocks, les immobilisations financières et les brevets, concessions et droits similaires.

11.5. Opérations antérieures

La Société Bénéficiaire reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou opérations assimilées soumises au régime des fusions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière notamment d'impôt sur les sociétés,

de droits d'enregistrement ou de taxe sur le chiffre d'affaires, et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre des Branches Apportées par l'effet des présentes.

11.6. Participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément aux dispositions de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts et des articles R 313-2 et 313-4 du code de la construction et de l'habitation, la Société Bénéficiaire s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction afférentes aux Branches Apportées auxquelles la société INDICIA BIOTECHNOLOGY resterait soumise à la Date de Réalisation de l'apport.

La Société Bénéficiaire s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY au titre de les Branches Apportées et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

Elle demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisés par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY et existant à la Date d'Effet.

11.7. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Le cas échéant, la Société Bénéficiaire s'engage à se substituer aux obligations de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY pour l'application des dispositions relatives à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, en ce qui touche les droits des salariés de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, au titre de leur participation dans les résultats antérieurs à la Date d'Effet, et à assurer la gestion des droits correspondants, conformément à la loi et, le cas échéant, aux accords de participation déposés par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY.

Corrélativement, la Société Bénéficiaire s'engage, le cas échéant, à faire figurer au passif de son bilan :

- la représentation comptable des droits des salariés intéressés,
- la totalité de la provision pour investissement,

et déclare se substituer aux obligations de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY pour l'emploi de cette dernière.

11.9. Autres impôts et taxes

De façon générale, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, notamment pour toutes les impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge, dans le cadre de l'exploitation des Branches Apportées, et sera subrogée dans le bénéfice de tout excédent ou crédit éventuel.

12. REALISATION DE L'OPERATION

L'apport projeté est subordonné à la réalisation cumulative des conditions suspensives suivantes :

- justification par INDICIA de l'accord écrit du bailleur sur la transmission des contrats de crédit-bail et notamment le contrat portant sur l'appareil LE BRAVO ;
- réalisation de l'augmentation de capital de la société PLATINE PHARMA SERVICES par incorporation de comptes courants,
- justification par INDICIA de l'obtention, de la part des cocontractants, de toute autorisation écrite préalable au transfert de contrats faisant partie du Fonds ou de toute renonciation préalable requise à des droits en cas de transfert de contrats faisant partie du Fonds ;
- approbation de l'opération par les actionnaires de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY;
- approbation de l'opération (apport et décision de procéder à une augmentation de capital en résultant) par les associés de la Société Bénéficiaire.

L'apport deviendra définitif à l'issue de la dernière de ces décisions.

A défaut de réalisation de l'apport, au plus tard, le présent projet sera considéré comme nul et de part ni d'autre.

13. STIPULATIONS DIVERSES

13.1. Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de l'apport et, notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce.

Les sociétés participantes s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

13.2. Frais et droits

Les frais, droits et honoraires occasionnés par l'apport seront supportés par la Société Bénéficiaire.

Fait à LYON

Le 20 juin 2013

En neuf (9) exemplaires originaux

Pour
INDICIA BIOTECHNOLOGY

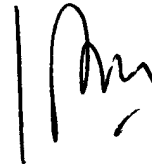
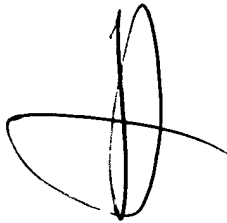
Pour
PLATINE PHARMA SERVICES

Le Président

Le Président

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS

Monsieur Jacques BERGER



En accord entre les parties, les
présentes reliées par ASSEMBLAGE
empêchant toute substitution en
addition, sont seulement signées à la
dernière page.



ANNEXE 1

COMPTES D'APPORTS AU 31 MARS 2013 DE LA SOCIETE INDICIA BIOTECHNOLOGY

SA INDICIA BIOTECHNOLOGY

au capital de 512 100 Euros

33 Avenue de La Californie

69600 OULLINS

PROJET

COMPTES DU 31 mars 2013

11/06/2013

SIREN : 329425128

Code NAF : 7211Z

ACTIVITE : Recherche-développement en biotechnologie

DOSSIER : 86650

 Sommaire

Projet des comptes	1
Soldes intermédiaires de gestion - Projet	2
Projet de Compte de résultat	3
Détail des autres achats et des charges externes	4
Projet de Bilan	5
Détail des comptes	7
Détail du Compte de résultat	8
Détail des comptes de bilan	15

Projet des comptes

 Soldes intermédiaires de gestion - Projet

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	du 01/04/10 au 31/03/11 12 mois	du 01/04/09 au 31/03/10 12 mois	du 01/04/08 au 31/03/09 12 mois
Ventes de marchandises	174 838	244 183	283 724	243 618	28 740
Coût d'achats marchandises vendues	162 190	198 059	234 745	211 720	16 140
MARGE COMMERCIALE	12 649	46 124	48 979	31 898	12 600
Production vendue	791 348	1 065 591	1 061 146	927 053	1 124 894
Production stockée	-2 921	858	-1 219	1 580	4 286
Cie de matières et sous-traitance	274 660	232 153	194 022	104 466	138 359
MARGE DE PRODUCTION	513 767	834 296	865 905	824 167	990 822
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	966 186	1 309 774	1 344 869	1 170 671	1 153 634
MARGE BRUTE GLOBALE	526 415	880 420	914 883	856 065	1 003 422
Autres achats et charges externes	365 386	617 029	454 231	439 627	456 031
VALEUR AJOUTEE	161 030	263 391	460 652	416 437	547 391
Subventions d'exploitation	161 287	210 256	135 124	70 110	62 990
Impôts, taxes et verst assimilés	31 326	31 480	27 898	35 813	46 680
Charges de personnel	436 475	835 523	820 018	740 382	680 447
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-145 484	-393 355	-252 139	-289 648	-116 746
Reprises s/ charges et Transferts	61 348	28 787	8 789	29 007	58 259
Autres produits	257	1 903	3 614	9 868	3 798
Dot. amortissements et provisions	70 720	92 672	91 600	44 974	58 909
Autres charges	128 028	6 124	4 816	7 902	15 988
RESULTAT D'EXPLOITATION	-282 625	-461 462	-336 152	-303 650	-129 587
Produits financiers	13 514	131 180	2 920	12 528	20 017
Charges financières	784	2 104	60 292	81 192	8 520
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-269 896	-332 386	-393 524	-372 314	-118 090
Produits exceptionnels	188 000	627 186	18 504	18 908	476 114
Charges exceptionnelles	234 116	861 153	891	27 230	476 378
Résultat exceptionnel	-46 116	-233 967	17 613	-8 322	-264
Impôts sur les bénéfices	-84 500	-101 695	-119 507	-103 237	-154 041
RESULTAT DE L'EXERCICE	-231 511	-464 658	-256 404	-277 399	35 687

Projet de Compte de résultat

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	%	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	174 838	18,10	244 183	18,64	-69 345	-28,40
Production vendue	791 348	81,90	1 065 591	81,36	-274 243	-25,74
Production stockée	-2 921	-0,30	858	0,07	-3 779	-440,60
Subventions d'exploitation	161 287	16,69	210 256	16,05	-48 970	-23,29
Autres produits	61 606	6,38	30 690	2,34	30 916	100,74
Total	1 186 158	122,77	1 551 578	118,46	-365 420	-23,55
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	162 190	16,79	198 059	15,12	-35 870	-18,11
Achats de m.p & aut.approv.	266 954	27,63	251 908	19,23	15 046	5,97
Variation de stock (m.p.)	-1 290	-0,13	-34 772	-2,65	33 482	-96,29
Autres achats & charges externes	374 382	38,75	632 045	48,26	-257 663	-40,77
Total	802 236	83,03	1 047 240	79,96	-245 005	-23,40
VALEUR AJOUTEE RETRAITEE	383 922	39,74	504 337	38,51	-120 415	-23,88
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	31 326	3,24	31 480	2,40	-154	-0,49
Salaires et Traitements	296 560	30,69	579 296	44,23	-282 736	-48,81
Charges sociales	139 915	14,48	256 227	19,56	-116 312	-45,39
Amortissements et provisions	70 720	7,32	92 672	7,08	-21 953	-23,69
Autres charges	128 028	13,25	6 124	0,47	121 903	NS
Total	666 548	68,99	965 799	73,74	-299 252	-30,98
RESULTAT D'EXPLOITATION	-282 625	-29,25	-461 462	-35,23	178 836	-38,75
Produits financiers	13 514	1,40	131 180	10,02	-117 666	-89,70
Charges financières	784	0,08	2 104	0,16	-1 320	-62,73
Résultat financier	12 730	1,32	129 076	9,85	-116 346	-90,14
RESULTAT COURANT	-269 896	-27,93	-332 386	-25,38	62 490	-18,80
Produits exceptionnels	188 000	19,46	627 186	47,89	-439 186	-70,02
Charges exceptionnelles	234 116	24,23	861 153	65,75	-627 037	-72,81
Résultat exceptionnel	-46 116	-4,77	-233 967	-17,86	187 851	-80,29
Impôts sur les bénéfices	-84 500	-8,75	-101 695	-7,76	17 195	-16,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	-231 511	-23,96	-464 658	-35,48	233 146	-50,18

Détail des autres achats et des charges externes

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	du 01/04/10 au 31/03/11 12 mois	du 01/04/09 au 31/03/10 12 mois	du 01/04/08 au 31/03/09 12 mois
Achats matériels et travaux	7 663,20	9 001,44	12 163,89		
Achats non stockés	13 622,12	17 302,40	17 282,09	17 610,51	20 377,44
Redevances de crédit-bail	18 438,80	37 819,80	40 552,00	40 896,30	33 778,70
Locations	169 290,29	183 670,95	196 901,91	202 948,99	186 555,90
Entretien et réparations	35 378,82	34 395,84	23 017,29	27 651,83	21 556,78
Primes d'assurance	12 222,59	35 411,68	32 200,04	26 918,25	25 394,13
Documentations & divers			190,99		238,58
Personnel extérieur	21 436,41	5 982,89	476,32	1 937,16	8 159,44
Intermédiaires et honoraires	52 782,48	228 942,22	75 256,94	54 092,73	90 266,21
Publicité, publications	2 054,10	10 557,66	9 588,51	2 110,33	4 325,83
Transports	7 813,31	8 726,53	5 792,41	10 131,75	15 563,66
Déplacements, missions et récpt	15 546,06	34 735,80	33 652,97	33 867,25	31 611,05
Frais postaux et télécommunicat	13 124,60	15 897,94	14 794,05	14 015,62	13 985,12
Services bancaires	2 926,18	3 022,98	3 087,71	2 868,83	2 537,22
Cotisations et divers	750,00	562,00	1 437,50	4 577,50	1 681,00
Autres achats et charges ext. (SIG)	373 048,96	626 030,13	466 394,62	439 627,05	456 031,06
Achats études et prestations	1 333,02	6 015,00	700,00	15 121,30	8 650,00
Autres achats et charges ext. (C.R.)	374 381,98	632 045,13	467 094,62	454 748,35	464 681,06

Projet de Bilan

	31/03/2013	%	31/03/2012	%	31/03/2011	%
BILAN ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE	234 300	22,66	466 757	28,57	1 267 957	57,14
Immobilisations incorporelles	102 082		118 233		67 734	
Immobilisations corporelles	132 165		348 470		425 003	
Immobilisations financières	53		53		775 220	
ACTIF CIRCULANT	791 090	76,52	1 158 619	70,91	936 348	42,20
Stocks et En-cours	75 209		76 840		41 211	
Clients	88 984		343 663		285 608	
Autres créances	492 373		615 672		168 769	
Valeurs mobilières de placement	1 092		1 092		1 092	
Disponibilités	133 431		121 351		439 668	
COMPTES DE REGULARISATION	8 461	0,82	8 459	0,52	14 734	0,66
Charges constatées d'avance	8 461		8 459		14 734	
TOTAL	1 033 852	100,00	1 633 834	100,00	2 219 039	100,00

	31/03/2013	%	31/03/2012	%	31/03/2011	%
BILAN PASSIF						
RESSOURCES PROPRES	465 853	45,06	723 369	44,27	1 180 133	49,21
Capital	512 100		512 100		512 100	
Réserves	21 486		486 144		742 548	
Résultat de l'exercice	-231 511		-464 658		-256 404	
Comptes courants d'associés			2 666		2 666	
Autres fonds propres	163 778		187 117		179 224	
PROVISIONS RISQUES & CHARGES						
EMPRUNTS	8 805	0,85	29 927	1,83	237 952	9,92
DETTES	304 521	29,46	661 947	40,51	552 486	23,04
Fournisseurs	184 609		371 629		261 848	
Dettes fiscales & sociales	118 078		250 102		197 138	
Autres dettes	1 773		40 144		93 500	
Découverts	62		71			
COMPTES DE REGULARISATION	260 843	25,23	221 346	13,55	430 341	17,94
Produits constatés d'avance	260 843		221 346		430 341	
TOTAL	1 033 852	100,00	1 633 834	100,00	2 398 263	100,00

Détail des comptes

Détail du Compte de résultat

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	%	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
707100 - VENTES DE MARCHANDISE	174 838	18,10	244 183	18,64	-69 345	-28,40
	174 838	18,10	244 183	18,64	-69 345	-28,40
Production vendue biens						
701100 - KIT ELISA NF	109 662	11,35	121 984	9,31	-12 322	-10,10
701200 - BILLES COATEES	49 707	5,14	57 733	4,41	-8 026	-13,90
701500 - BIOSERVICES & TESTING	60 778	6,29	23 762	1,81	37 016	155,78
701905 - KITS ELISA NF CEE	5 809	0,60	5 640	0,43	169	3,00
701909 - KITS ELISA EXPORT	518	0,05			518	
701915 - BILLES COATEES CEE	2 825	0,29			2 825	
701920 - BILLES COATEES EXPORT	28 592	2,96	55 180	4,21	-26 587	-48,18
701930 - BIOSERV & TESTING EXPO			946	0,07	-946	-100,00
701955 - BIOSERVICES&TEST CEE	1 406	0,15	1 754	0,13	-348	-19,84
	259 297	26,84	266 998	20,39	-7 702	-2,88
Production vendue services						
706000 - PRESTATIONS DE SERVICE			97 405	7,44	-97 405	-100,00
706600 - IMMUNOLINE	37 718	3,90			37 718	
706610 - CONCEPTION ELISA / EIA			46 251	3,53	-46 251	-100,00
706620 - CONCEPT REACTIFS BILLE			25 775	1,97	-25 775	-100,00
706630 - CONCEPT LUMINEX			3 960	0,30	-3 960	-100,00
706640 - CONCEPT LATERAL FLOW			2 942	0,22	-2 942	-100,00
706670 - TESTING SINGULEX	11 874	1,23	34 448	2,63	-22 574	-65,53
706680 - CONCEPT SINGULEX	18 358	1,90	102 667	7,84	-84 310	-82,12
706690 - TESTING LUMINEX	29 491	3,05	87 079	6,65	-57 588	-66,13
706965 - IMMUNOLINE CEE	78 085	8,08			78 085	
706966 - IMMUNOLINE EXPORT	33 090	3,42			33 090	
706975 - TESTING SINGULEX CEE	36 964	3,83	58 673	4,48	-21 709	-37,00
706976 - TESTING SINGULEX EXPOR	87 220	9,03			87 220	
706977 - CONCEPTION ELISA/EIA CE	30 340	3,14			30 340	
708000 - PRODTS ACTIVITES ANNEX	18 383	1,90	2 322	0,18	16 061	691,56
708150 - REFACTURATION INDICIA P	149 983	15,52	324 924	24,81	-174 941	-53,84
708152 - REFACTURATION FRAIS A I	-2 075	-0,21	2 075	0,16	-4 150	-200,00
708500 - PORT ET FRAIS ACC	1 253	0,13	1 760	0,13	-507	-28,81
708510 - PORT NON TAXABLE	1 368	0,14	1 879	0,14	-511	-27,19
708800 - AUTRES PDT ACTIVITES AN			6 433	0,49	-6 433	-100,00
	532 051	55,07	798 593	60,97	-266 541	-33,38
Production stockée						
713510 - VARIATION STOCK PRODUI	-2 921	-0,30	858	0,07	-3 779	-440,60
	-2 921	-0,30	858	0,07	-3 779	-440,60
Subventions d'exploitation						
740000 - SUBVENTIONS EXPLOITATI	161 287	16,69	210 256	16,05	-48 970	-23,29

Détail du Compte de résultat

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	%	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Rep. amts/prov. transf.de ch.	161 287	16,69	210 256	16,05	-48 970	-23,29
781740 - REP PROV CREANCE DOUT	51 079	5,29			51 079	
791000 - TRANSF.CHARGES EXPLOI	6 759	0,70	22 867	1,75	-16 108	-70,44
791100 - TRANSFERT DE CHARGE A	3 510	0,36	5 920	0,45	-2 410	-40,70
	61 348	6,35	28 787	2,20	32 561	113,11
Autres produits						
758000 - PRODUIT DIVERS GESTION	257	0,03	1 903	0,15	-1 645	-86,47
	257	0,03	1 903	0,15	-1 645	-86,47
Total produits d'exploitation	1 186 158	122,77	1 551 578	118,46	-365 420	-23,55

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises						
607000 - ACHATS DE MARCHANDISE	162 190	16,79	198 059	15,12	-35 870	-18,11
	162 190	16,79	198 059	15,12	-35 870	-18,11
Achats de m.p. & aut.approv.						
601100 - MP KIT ELISA NF	3 425	0,35	5 621	0,43	-2 196	-39,07
601105 - MP KIT ELISA NF CEE	760	0,08	2 090	0,16	-1 330	-63,64
601200 - MP BILLES COATEES	10 652	1,10	26 245	2,00	-15 593	-59,41
601205 - MP BILLES COATEES CEE	252	0,03	847	0,06	-595	-70,19
601209 - MP BILLES COATÉES EXPO			1 473	0,11	-1 473	-100,00
601300 - MP R&D INDICIA	30 544	3,16	49 287	3,76	-18 743	-38,03
601305 - MP R&D INDICIA CEE	7 405	0,77	6 453	0,49	952	14,75
601309 - MP R&D INDICIA EXPORT	38 248	3,96	30 131	2,30	8 117	26,94
601400 - MP LABO COMMUN	31		399	0,03	-368	-92,16
601500 - MP BIOSERVICES AND TES	4 574	0,47	4 354	0,33	220	5,05
601505 - MP BIOSERV&TESTING CE			1 725	0,13	-1 725	-100,00
601600 - MP IMMUNOLINE	70 639	7,31			70 639	
601605 - MP IMMUNOLINE CEE	4 669	0,48			4 669	
601609 - Achats MP Immunoline Export	648	0,07			648	
601610 - MP ELISA / EIA	1 594	0,17	9 558	0,73	-7 964	-83,32
601615 - MP ELISA/EIA CEE			5 120	0,39	-5 120	-100,00
601620 - MP REACTIFS BILLES			316	0,02	-316	-100,00
601625 - MP REACTIF BILLES CEE			4 800	0,37	-4 800	-100,00
601630 - MP LUMINEX	645	0,07	1 656	0,13	-1 011	-61,05
601635 - MP LUMINEX CEE			335	0,03	-335	-100,00
601639 - MP LUMINEX EXPORT			280	0,02	-280	-100,00
601640 - MP LATERAL FLOW			330	0,03	-330	-100,00
601670 - MP SINGULEX	11 360	1,18	1 269	0,10	10 091	795,31
601679 - MP SINGULEX EXPORT	38 332	3,97	25 370	1,94	12 962	51,09
601680 - MP CONCEPTION SINGULE			9 487	0,72	-9 487	-100,00
601689 - MP CONCEPTION SINGULE			20 508	1,57	-20 508	-100,00

Détail du Compte de résultat

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	%	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
601690 - MP TESTING LUMINEX	19 738	2,04	36 842	2,81	-17 104	-46,43
601719 - MP BIOSCALE EXPORT	1 481	0,15			1 481	
601800 - MP ECHANTILLONS BIO	14 322	1,48			14 322	
602100 - ACHATS CONSO LABO CO	6 973	0,72	7 170	0,55	-197	-2,75
602105 - ACHATS CONSOMMABLES	209	0,02	243	0,02	-34	-13,99
602600 - ACHATS EMBALLAGES	454	0,05			454	
	266 954	27,63	251 908	19,23	15 046	5,97
Variation de stock (m.p.)						
603110 - VAR.STOCK MP	-1 290	-0,13	-34 772	-2,65	33 482	-96,29
	-1 290	-0,13	-34 772	-2,65	33 482	-96,29
Consommation de march. et mat.	427 854	44,28	415 195	31,70	12 658	3,05
MARGE	758 304	78,48	1 136 382	86,76	-378 078	-33,27
Achats études et prestations						
604100 - SS TRAITANCE PREST SER	1 333	0,14	6 015	0,46	-4 682	-77,84
	1 333	0,14	6 015	0,46	-4 682	-77,84
Achats matériels et travaux						
608500 - PORT ET FRAIS	7 663	0,79	9 001	0,69	-1 338	-14,87
	7 663	0,79	9 001	0,69	-1 338	-14,87
Achats non stockés						
606110 - FOURNIT.NON STOCK.EDF	7 477	0,77	7 677	0,59	-200	-2,61
606120 - FOURNIT.NON STOCK.EAU	428	0,04	520	0,04	-92	-17,73
606140 - CARBURANTS	1 344	0,14	3 714	0,28	-2 371	-63,83
606300 - FOURNIT.ENTR PT EQUIPT	3 445	0,36	2 310	0,18	1 135	49,12
606400 - FOURNIT. ADMINISTRATIVE	929	0,10	3 081	0,24	-2 152	-69,85
	13 622	1,41	17 302	1,32	-3 680	-21,27
Redevances de crédit-bail						
612200 - CREDIT BAIL VOITURE	3 902	0,40	11 059	0,84	-7 158	-64,72
612210 - CREDIT BAIL BIODOT	7 072	0,73	11 830	0,90	-4 758	-40,22
612230 - CB STAR LEASE	7 465	0,77	14 931	1,14	-7 465	-50,00
	18 439	1,91	37 820	2,89	-19 381	-51,25
Locations						
613100 - LOC SERVEUR INFORMATI	3 901	0,40	6 214	0,47	-2 314	-37,23
613200 - LOCATION IMMOBILIERE	38 102	3,94	34 641	2,64	3 462	9,99
613202 - LOC IMMOBILIERES IND PR	90 480	9,36	120 621	9,21	-30 141	-24,99
613400 - LOC MAT TELEPHONIE	1 968	0,20	3 013	0,23	-1 045	-34,68
613500 - LOCATIONS MOBILIERES	19 120	1,98	21		19 099	NS
613502 - LOC SIEMENS BRAVO	15 720	1,63	15 720	1,20		
613510 - LOCATIONS SINGULEX			3 442	0,26	-3 442	-100,00
	169 290	17,52	183 671	14,02	-14 381	-7,83
Entretien et réparations						
615200 - ENTRETIEN IMMOBILIER	10 542	1,09	3 128	0,24	7 413	236,97

Détail du Compte de résultat

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	%	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
615520 - ENTRETIEN MAT DE TRANS	751	0,08	2 995	0,23	-2 244	-74,93
615525 - ENTRET.MAT.DE LABO	12 088	1,25	15 708	1,20	-3 620	-23,05
615600 - MAINTENANCE	11 998	1,24	12 564	0,96	-566	-4,50
	35 379	3,66	34 396	2,63	983	2,86
Primes d'assurance						
616000 - PRIMES D'ASSURANCE	12 223	1,27	35 412	2,70	-23 189	-65,48
	12 223	1,27	35 412	2,70	-23 189	-65,48
Personnel extérieur						
621100 - PERS REFACTURES IP	21 000	2,17	5 250	0,40	15 750	300,01
621102 - PERSONNEL INTERIMAIRE	436	0,05	733	0,06	-297	-40,51
	21 436	2,22	5 983	0,46	15 454	258,30
Intermédiaires et honoraires						
622600 - HONORAIRES DIVERS	21 867	2,26	39 625	3,03	-17 759	-44,82
622601 - EXCLUSIVITE PROTEUS			85 000	6,49	-85 000	-100,00
622602 - FRAIS FONCT PROTEUS			66 834	5,10	-66 834	-100,00
622610 - HONORAIRES GESTION PA	2 394	0,25	3 460	0,26	-1 067	-30,82
622620 - HONORAIRES JURIDIQUES	3 288	0,34	18 198	1,39	-14 910	-81,93
622630 - HONORAIRES CAC	5 100	0,53	4 900	0,37	200	4,08
622640 - HONORAIRES COMPTABLE	7 100	0,73	10 925	0,83	-3 825	-35,01
622650 - ROYALTIES SINGULEX	13 034	1,35			13 034	
	52 782	5,46	228 942	17,48	-176 160	-76,95
Publicité, publications						
623300 - FOIRES ET EXPOSITIONS	1 560	0,16	10 264	0,78	-8 704	-84,80
623400 - CADEAUX CLIENTS	494	0,05	293	0,02	201	68,36
	2 054	0,21	10 558	0,81	-8 504	-80,54
Transports						
624100 - TRANSPORT SUR ACHAT	1 113	0,12	1 681	0,13	-568	-33,81
624200 - TRANSPORTS SUR VENTES	6 701	0,69	6 828	0,52	-127	-1,86
624700 - TRANSPORTS COLLECTIFS			218	0,02	-218	-100,00
	7 813	0,81	8 727	0,67	-913	-10,46
Déplacements, missions et récpt						
625100 - VOYAGES ET DEPLACEMENT	11 838	1,23	27 882	2,13	-16 044	-57,54
625600 - MISSIONS	197	0,02	789	0,06	-592	-75,09
625700 - RECEPTIONS	3 511	0,36	6 065	0,46	-2 553	-42,10
	15 546	1,61	34 736	2,65	-19 190	-55,24
Frais postaux et télécommunicat						
626000 - TELEPHONE	8 222	0,85	9 517	0,73	-1 295	-13,61
626001 - FRAISTÉLÉCOMMUNIC. PO			45		-45	-100,00
626003 - ORANGE PORTABLE	4 459	0,46	5 021	0,38	-562	-11,19
626100 - FRAIS POSTAUX	444	0,05	1 315	0,10	-871	-66,26
	13 125	1,36	15 898	1,21	-2 773	-17,44
Services bancaires						
627500 - SERVICES BANCAIRES	2 926	0,30	3 023	0,23	-97	-3,20
	2 926	0,30	3 023	0,23	-97	-3,20

 Détail du Compte de résultat

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	%	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Cotisations et divers						
628100 - COTISATION	750	0,08	562	0,04	188	33,45
	750	0,08	562	0,04	188	33,45
Autres achats et charges ext.	374 382	38,75	632 045	48,26	-257 663	-40,77
Impôts, taxes et vers. assim.						
631200 - TAXE APPRENTISSAGE	2 104	0,22	3 801	0,29	-1 697	-44,64
633300 - TAXE.FORM.CONTINUE	4 888	0,51	5 360	0,41	-473	-8,82
633310 - FRAIS DE FORMATION	4 760	0,49	1 720	0,13	3 040	176,74
635110 - TP / CET	6 057	0,63	6 087	0,46	-30	-0,49
635122 - TAXE FONCIERE IND PROD	9 770	1,01	9 632	0,74	138	1,43
635140 - TAXE/VEHICULES TOUR.SO	1 774	0,18	2 848	0,22	-1 074	-37,71
637100 - CONTR.SOCIALE SOLIDARI	1 973	0,20	2 032	0,16	-59	-2,90
	31 326	3,24	31 480	2,40	-154	-0,49
Salaires et traitements						
641100 - SALAIRES APPOINT COMMI	305 935	31,66	566 129	43,22	-260 194	-45,96
641150 - INDEMNITES LICENCIEMEN			1 623	0,12	-1 623	-100,00
641200 - CONGES PAYES	-16 684	-1,73	-9 756	-0,74	-6 928	71,01
641300 - PROV PRIMES ET 13E MOIS	3 085	0,32	-13 889	-1,06	16 974	-122,21
641400 - INDEM TRANSPORT	2 030	0,21	3 882	0,30	-1 852	-47,71
641401 - AVANCE IJSS	2 194	0,23	17 594	1,34	-15 400	-87,53
641410 - INDEMNITES STAGE			13 713	1,05	-13 713	-100,00
	296 560	30,69	579 296	44,23	-282 736	-48,81
Charges sociales						
645100 - URSSAF	99 824	10,33	188 197	14,37	-88 373	-46,96
645300 - RETRAITE MORNAY	25 539	2,64	49 013	3,74	-23 474	-47,89
645401 - PREVOYANCE AXA	1 606	0,17	6 381	0,49	-4 775	-74,83
645600 - MUTUELLE AXA	5 914	0,61	9 021	0,69	-3 107	-34,45
645800 - CH SOC / PROV CP A PAYE	-7 009	-0,73	-4 097	-0,31	-2 912	71,08
645810 - CH. SOC. / PRIMES PROVISI	1 296	0,13	-5 834	-0,45	7 130	-122,21
647000 - AUTRES CHARGES SOCIAL	488	0,05	1 355	0,10	-867	-63,99
647500 - MEDECINE DU TRAVAIL	542	0,06	791	0,06	-249	-31,48
648100 - AUTRES CHARGES DE PER	11 716	1,21	11 400	0,87	316	2,77
	139 915	14,48	256 227	19,56	-116 312	-45,39
Dot. / immob. amortissements						
681110 - DOTAT.AMORT.INCORPOR	16 151	1,67	15 140	1,16	1 012	6,68
681120 - DOTAT.AMORT.CORPOREL	50 718	5,25	77 533	5,92	-26 814	-34,58
	66 870	6,92	92 672	7,08	-25 803	-27,84
Dot. / act. cir. provisions						
681740 - DOTAT*PROVISION CREA	3 850	0,40			3 850	
	3 850	0,40			3 850	
Autres charges						
651100 - KITS ELISA	8 974	0,93	5 578	0,43	3 396	60,89

Détail du Compte de résultat

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	%	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
651200 - REDEV IMMUNOLINE CEA	28 908	2,99			28 908	
651300 - REDEV IMMUNOLINE PROT	14 890	1,54			14 890	
654000 - PERTES SUR CREANCES IR	74 749	7,74			74 749	
658000 - CHARGES DIV.GEST.COUR	506	0,05	547	0,04	-41	-7,41
	128 028	13,25	6 124	0,47	121 903	NS
Total charges d'exploitation	1 468 783	152,02	2 013 040	153,69	-544 256	-27,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	-282 625	-29,25	-461 462	-35,23	178 836	-38,75
OPERATIONS EN COMMUN						
Total opérations en commun						
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts & pdts assim.						
763000 - INTERETS DES COMPTES C	13 514	1,40	3 180	0,24	10 334	324,97
768000 - AUTRES PRODUITS FINANC			128 000	9,77	-128 000	-100,00
	13 514	1,40	131 180	10,02	-117 666	-89,70
Total produits financiers	13 514	1,40	131 180	10,02	-117 666	-89,70
Intérêts et charges assimilés						
661160 - INTERETS DETTES/EMPRU	784	0,08	2 104	0,16	-1 320	-62,73
	784	0,08	2 104	0,16	-1 320	-62,73
Total charges financières	784	0,08	2 104	0,16	-1 320	-62,73
RESULTAT FINANCIER	12 730	1,32	129 076	9,85	-116 346	-90,14
RESULTAT COURANT AVANT IS	-269 896	-27,93	-332 386	-25,38	62 490	-18,80
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations en capital						
775000 - PRODUITS CESSIONS ÉLÉ	188 000	19,46	626 940	47,87	-438 940	-70,01
778800 - PRODUITS EXCEPT.DIVERS			246	0,02	-246	-100,00
	188 000	19,46	627 186	47,89	-439 186	-70,02
Total produits exceptionnels	188 000	19,46	627 186	47,89	-439 186	-70,02

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Détail du Compte de résultat

	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	%	du 01/04/11 au 31/03/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Sur opérations de gestion						
671000 - CHARGES EXCEPTION. S/O			18 851	1,44	-18 851	-100,00
671800 - CHARGES SORTIE INT.FISC			101 315	7,74	-101 315	-100,00
671810 - CHARGES RESTRUCTURAT	48 218	4,99	82 796	6,32	-34 579	-41,76
	48 218	4,99	202 963	15,50	-154 745	-76,24
Sur opérations en capital						
675000 - VAL.NET.COMPT.ELEM.CED	185 898	19,24	626 940	47,87	-441 042	-70,35
	185 898	19,24	626 940	47,87	-441 042	-70,35
Dot. except. amort. et prov.						
687100 - DOT AMORT EXCEP.			31 250	2,39	-31 250	-100,00
			31 250	2,39	-31 250	-100,00
Total charges exceptionnelles	234 116	24,23	861 153	65,75	-627 037	-72,81
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-46 116	-4,77	-233 967	-17,86	187 851	-80,29
Impôt sur les bénéfices						
699500 - CREDIT D'IMPOT RECHERC	-84 500	-8,75	-101 695	-7,76	17 195	-16,91
	-84 500	-8,75	-101 695	-7,76	17 195	-16,91
RESULTAT GLOBAL	-231 511	-23,96	-464 658	-35,48	233 146	-50,18

Détail des comptes de bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/13	Net au 31/03/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - LOGICIELS	82 235		82 235	82 235
280500 - AMORT.LOGICIELS		55 398	-55 398	-39 247
	82 235	55 398	26 837	42 988
Fonds commercial				
207000 - FONDS DE COMMERCE	15 245		15 245	15 245
207001 - ACTIVITE IMMUNOLINE PR	60 000		60 000	60 000
	75 245		75 245	75 245
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
215000 - MATERIEL ET OUTILLAGE	104 593		104 593	104 593
215400 - MATERIEL INDUSTRIEL	27 051		27 051	274 258
281500 - AMORT.MATERIEL ET OUTI		97 593	-97 593	-86 915
281540 - AMORT.MAT INDUSTRIEL		11 953	-11 953	-81 534
	131 644	109 546	22 098	210 403
Autres immobilisations corporelles				
218100 - AGENCEMENTS INSTALLAT	266 718		266 718	265 518
218300 - MAT.BUREAU & INFORMATI	26 368		26 368	26 368
218400 - MOBILIER DE BUREAU	5 858		5 858	5 858
281810 - AMORTISSEMENT AGENCE		159 448	-159 448	-133 129
281830 - AMORT.MAT.BUREAU & INF		23 571	-23 571	-20 689
281840 - AMORT MOBILIER		5 858	-5 858	-5 858
	298 944	188 877	110 067	138 067
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 - DEPOTS ET CAUTIONNEME	53		53	53
	53		53	53
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	588 121	353 821	234 300	466 757
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
310100 - STOCK MP	71 731		71 731	70 441
320200 - STOCK FOURNITURES BUR	895		895	895
	72 626		72 626	71 336
Produits intermédiaires et finis				
355100 - PRODUITS FINIS (KITS ELIS	2 584		2 584	5 505
	2 584		2 584	5 505
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411001 - CLIENTS	69 448		69 448	279 245
416000 - CLIENTS DOUTEUX	9 203		9 203	74 749
418100 - CLIENTS - FACTURES À ÉT	14 184		14 184	40 748
491000 - PROVISION CLIENT DOUTE		3 850	-3 850	-51 079

Détail des comptes de bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/13	Net au 31/03/12
Fournisseurs débiteurs	92 834	3 850	88 984	343 663
409800 - FOURN. AVOIRS A RECEVO				31 500
				31 500
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444100 - CREDIT IMPOT RECHERCH	84 500		84 500	101 695
444200 - CARRY BACK	12 413		12 413	12 413
	96 913		96 913	114 108
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445570 - CREDIT DE TVA	3 208		3 208	
445661 - TVA DED S/ENCAISSEMENT	731		731	12 055
445860 - TVA S/FAC NP	18 457		18 457	16 921
	22 396		22 396	28 976
Autres créances				
448700 - ETAT PRODUITS A RECEVO	4 140		4 140	
455201 - C/C LEGASTELOIS	6 171		6 171	2 756
467200 - CREANCE/CESSION IND.PR	175 314		175 314	221 940
467201 - CREANCE/CESSION IND.DE				2 540
467220 - CPTE COURANT IND.PROD.	91 772		91 772	175 324
467501 - FRAIS LEGASTELOIS	500		500	621
467800 - INT.COURUS IND PROD				3 073
468700 - PDTS A RECEVOIR : SUBVE	101 339		101 339	37 590
	379 235		379 235	443 844
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
503120 - TITRES COTES CHOLET DU	1 092		1 092	1 092
	1 092		1 092	1 092
Disponibilités				
512102 - CIC LYONNAISE	39 139		39 139	30 602
512103 - SOCIETE GENERALE	21		21	1 643
512104 - LE CREDIT LYONNAIS NVX	91 560		91 560	86 360
512300 - CPTE SEQUESTRE CI RECH	2 557		2 557	2 557
531100 - CAISSE EN EUROS	9		9	9
531400 - CAISSE EN DEVISES	145		145	181
	133 431		133 431	121 351
Charges constatées d'avance				
486000 - CHARGES CONST.D'AVANC	8 461		8 461	8 459
	8 461		8 461	8 459
TOTAL ACTIF CIRCULANT	809 572	3 850	805 722	1 169 833
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 397 693	357 671	1 040 022	1 636 590

Détail des comptes de bilan

	Net au 31/03/13	Net au 31/03/12
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - CAPITAL APPELE VERSE	512 100	512 100
	512 100	512 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
104100 - PRIMES D'EMISSION	81 369	81 369
104300 - PRIME D'APPORT	495 353	495 353
	576 722	576 722
Ecart de réévaluation		
105200 - ECARTS REEVALUATION LIBRE	45	45
	45	45
Réserve légale		
106100 - RESERVE LEGALE	15 529	15 529
	15 529	15 529
Réserves réglementées		
106200 - RESERVES INDISPONIBLES	6 702	6 702
	6 702	6 702
Autres réserves		
106800 - AUTRES RESERVES	420 949	420 949
	420 949	420 949
Report à nouveau		
119000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE DÉBITEUR)	-998 461	-533 804
	-998 461	-533 804
Résultat de l'exercice	-231 511	-464 658
TOTAL CAPITAUX PROPRES	302 075	533 586
Avances conditionnées		
167420 - OSEO A0904054V	10 000	18 000
167430 - AVANCE COFACE	33 778	49 117
167440 - OSEO SINGULEX A1005030	120 000	120 000
	163 778	187 117
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	163 778	187 117
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>		
164400 - EMPRUNT LCL ENVELOPPE PRO 2	6 553	11 593
164600 - EMPRUNT ENVELOPPE PRO	2 243	5 914
164700 - EMPRUNT LCL 60K€ ERP		12 421
168840 - INTERETS COURUS / EMPRUNT	8	
	8 805	29 927
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
512101 - LE CREDIT LYONNAIS		
518600 - BANQUE INT. COURUS	62	71
	62	71
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	8 866	29 999

Détail des comptes de bilan

	Net au 31/03/13	Net au 31/03/12
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
451000 - INDICIA PROD - INTÉGRATION FISCALE		2 666
		2 666
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	71 451	303 075
408100 - FOURNISSEURS FNP	113 158	68 554
	184 609	371 629
<i>Personnel</i>		
428200 - CONGES A PAYER	19 314	35 998
428600 - CHARGES A PAYER - 13E MOIS	11 210	8 125
428602 - AUTRES CHARGES A PAYER		74 062
	30 524	118 185
<i>Organismes sociaux</i>		
431000 - URSSAF	9 982	18 076
437100 - GROUPE MORNAY	7 372	17 058
437200 - CSP BENE+SABINA	14 910	
437201 - CSP ELO + ARNAUD	28 963	
437700 - AXA PREVOYANCE	970	1 992
437800 - AXA MUTUELLE	1 880	3 895
438600 - CH SOC / CP ET PRIMES OULLINS	10 765	15 120
438620 - CHARGES SOCIALES / 13E MOIS PROV	2 054	3 412
	76 896	59 553
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445510 - TVA A DECAISSER		17 870
445620 - TVA DÉDUCTIBLE S/IMMOBILISATIONS	168	719
445660 - TVA DEDUCT S/DEBIT	127	139
445711 - T.V.A. COLLECTÉE ENCAISSEMENT	2 803	36 126
445870 - TVA S/FAC A ETABLIR		7 084
	3 098	61 938
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
448600 - ETAT CHARGES A PAYER	7 560	10 426
	7 560	10 426
Dettes fiscales et sociales	118 078	250 102
Autres dettes		
419800 - CLIENTS RRR A ACCORDER		37 186
467210 - CPTE COURANT IND DEVPT	1 750	1 750
467517 - FRAIS SEINERA CAROLINE	23	
468600 - DEB CRED DIV CH A PAYER		1 209
	1 773	40 144
Produits constatés d'avance		
487000 - PDTS CONSTATES AVANCE : SUBVENTIONS	208 006	221 346
487001 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	52 837	
	260 843	221 346
TOTAL DETTES	574 169	915 887

 Détail des comptes de bilan

	Net au 31/03/13	Net au 31/03/12
--	--------------------	--------------------

TOTAL PASSIF	1 040 022	1 636 590
---------------------	------------------	------------------

ANNEXE 2

LISTE DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Brevet français FR20080007123 du 18/12/2008 – Méthode d'évaluation de l'Immunogénicité des protéine »
- Extension PCT le 15/12/2009 sou le numéro PCT/FR2009/001424 (WO2010076413)- Demande PCT étendue en Europe sous le numéro EP09801230.5 et aux Etats-Unis sous le numéro US 13/139570
- Marque Française IMMUNO'LINE déposée le 12 juin 2007 sous le numéro 07 3 506 188 en classes 1, 9 et 42
- Marque Française IMMUNO'LINE déposée le 21 matrs 2007 sous le numéro 07 3 489 585 en classes 1, 9 et 42
- Marque communautaire IMMUNO'LINE déposée le 12 décembre 2007 sous le numéro 006548994 en classes 1, 9 et 42
- Marque internationale IMMUNO'LINE déposée le 12 décembre 2007 sous le numéro 971243 en classes 1, 9 et 42
- Marque américaine IMMUNO'LINE déposée le 12 juin sous le numéro 3715375 en classe 1, 9 et 42

ANNEXE 3

LISTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS NON APORTEES

Immo non ouverts

1.

Code	Date	Désignation	Valeur HT	Durée	Taux	Méth.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
205000 LOGICIELS										
000000062	25/08/2008	8 LICENCES OPEN OFFICE	3 840,00	12	100,00	L	3 840,00	0,00	3 840,00	0,00
000000063	01/01/2010	LOGICIEL CEGID BP	67 895,65	60	20,00	L	30 553,04	13 579,13	44 132,17	23 763,48
000000067	30/11/2011	MAJ LOGICIEL CEGID	3 600,00	36	33,33	L	403,33	1 200,00	1 603,33	1 996,67
Total			75 335,65				34 796,37	14 779,13	49 575,50	25 760,15

215000 MATERIEL ET OUTILLAGE										
000000000	30/11/1992	1 ETABLIS ELECTRIQUE 4 FI	1 449,79	36	33,33	L	1 449,79	0,00	1 449,79	0,00
000000000	30/11/1992	ETABLI ELECTRICIEN TRIP.F	966,53	36	33,33	L	966,53	0,00	966,53	0,00
000000000	30/11/1992	2 ETABLIS ELECT. TRIP.FIC	3 382,84	36	33,33	L	3 382,84	0,00	3 382,84	0,00
000000001	30/11/1992	3 ETABLIS ELECTRIQUES	1 449,79	36	33,33	L	1 449,79	0,00	1 449,79	0,00
000000001	30/11/1992	1 ETABLIS ELECTRIQUE 4 FI	483,26	36	33,33	L	483,26	0,00	483,26	0,00
000000001	30/11/1992	1 DOUBLE ETABLI ELECTRIQU	966,53	36	33,33	L	966,53	0,00	966,53	0,00
000000002	30/11/1992	8 AGITATEUR IKA VIBRAX	1 097,63	36	33,33	L	1 097,63	0,00	1 097,63	0,00
000000002	09/11/1993	MACHINE SOUS VIDE	383,32	24	50,00	L	383,32	0,00	383,32	0,00
000000003	02/05/2000	SPECTROPH.SECOMAMANTHELIE	3 607,55	60	20,00	L	3 607,55	0,00	3 607,55	0,00
000000003	18/05/2001	CHAMBRE FROIDE POSITIVE	7 001,37	60	20,00	L	7 001,37	0,00	7 001,37	0,00
000000063	30/10/2008	SPECTROMETRE+LAVEUR MICROPL	8 717,63	60	20,00	L	5 961,90	1 743,53	7 705,43	1 012,20
000000063	02/03/2010	ARMOIRE SECURITE	2 701,00	60	20,00	L	1 123,92	540,20	1 664,12	1 036,88
000000064	28/02/2011	DESHYDRATEUR/CLIMATISEUR	13 000,00	36	33,33	L	4 706,48	4 333,33	9 039,81	3 960,19
Total			45 207,24				32 580,91	6 617,06	39 197,97	6 009,27

215400 MATERIEL INDUSTRIEL										
000000065	03/06/2010	SCELLEUR	2 459,60	60	20,00	L	899,12	491,92	1 391,04	1 068,56
000000067	17/11/2012	RACHAT CB BIODOT	524,80	12	100,00	L	0,00	195,34	195,34	329,46
Total			2 984,40				899,12	687,26	1 586,38	1 398,02

218100 AGENCEMENTS INSTALLATIONS										
000000004	31/12/1996	MATERIEL SECURITE	557,34			N	0,00	0,00	0,00	557,34
000000005	05/04/2002	CREATION LABORATOIRE	23 766,20	120	10,00	L	23 739,80	26,40	23 766,20	0,00
000000005	15/04/2002	PLOMBERIE	1 864,25	120	10,00	L	1 857,04	7,21	1 864,25	0,00

000000004	22/07/2002	AGENC LABORATOIRE 2002	3 792,62	120	10,00	L	3 675,67	116,95	3 792,62	0,00
000000005	21/01/2003	CABLAGE MULTIMEDIA	3 930,00	120	10,00	L	3 613,42	316,58	3 930,00	0,00
000000005	01/01/2004	FENETRES ET VOLETS	3 524,00	120	10,00	L	2 907,30	352,40	3 259,70	264,30
000000005	17/02/2005	EVIER BLANC	451,00	120	10,00	L	321,22	45,10	366,32	84,68
000000005	17/02/2005	CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	227,00	96	12,50	L	202,12	24,88	227,00	0,00
000000005	17/02/2005	PLOMBERIE	736,00	120	10,00	L	524,20	73,60	597,80	138,20
000000024	15/02/2007	CREATION BUREAUX+LABO	100 004,01	120	10,00	L	51 279,83	10 000,40	61 280,23	38 723,78
000000024	15/02/2007	CLIMATISATIONS BUREAUX	23 956,50	120	10,00	L	12 284,36	2 395,65	14 680,01	9 276,49
000000024	15/02/2007	ELECTRICITE BUREAU + LABO	18 032,66	120	10,00	L	9 246,76	1 803,27	11 050,03	6 982,63
000000025	15/02/2007	VENTIL MECANIQUE	1 630,00	120	10,00	L	835,83	163,00	998,83	631,17
000000025	11/04/2007	PLOMBERIE SANITAIRE RDC	5 038,00	120	10,00	L	2 505,01	503,80	3 008,81	2 029,19
000000062	07/01/2008	REFECTION INTERIEUR BUREAU	19 301,98	120	10,00	L	8 171,18	1 930,20	10 101,38	9 200,60
000000062	26/01/2008	CONVECTEUR/LUMINAIRES	7 027,75	120	10,00	L	2 938,01	702,78	3 640,79	3 386,96
000000062	16/04/2008	LUMINAIRES SALLE REUNION	1 642,60	120	10,00	L	650,20	164,26	814,46	828,14
000000065	04/08/2010	RENOVATION BUREAU 1	4 868,20	120	10,00	L	807,31	486,82	1 294,13	3 574,07
000000065	04/08/2010	RENOVATION BUREAU 2	1 677,98	120	10,00	L	278,27	167,80	446,07	1 231,91
000000064	21/02/2011	EQUIPMT ELECTRIQUE LABO	1 110,00	36	33,33	L	411,11	370,00	781,11	328,89
000000064	21/02/2011	DOUBLAGE ISOTHERME LABO	10 070,00	36	33,33	L	3 729,62	3 356,66	7 086,28	2 983,72
000000065	23/03/2011	RENOVATIONS BUREAUX	8 209,02	120	10,00	L	839,14	820,90	1 660,04	6 548,98
000000066	01/04/2011	CLIMATISATION	7 739,39	120	10,00	L	773,94	773,94	1 547,88	6 191,51
000000066	01/04/2011	CLIMATISATION	2 168,37	120	10,00	L	216,84	216,84	433,68	1 734,69
000000065	26/04/2011	AMENAGMT LABO	14 192,81	120	10,00	L	1 320,72	1 419,28	2 740,00	11 452,81
000000067	30/07/2012	TVX CANALISATIONS	1 200,00	120	10,00	L	0,00	80,33	80,33	1 119,67
Total			266 717,68				133 128,90	26 319,05	159 447,95	107 269,73

218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE

000000006	23/12/1999	PHOTOCOPIEUR CANON GP 225	7 774,94	60	20,00	L	7 774,94	0,00	7 774,94	0,00
000000025	24/09/2007	VIDEO PROJECTEUR	751,89	48	25,00	L	751,89	0,00	751,89	0,00
000000066	16/05/2011	PC HP + GARANTIE	523,00	36	33,33	L	152,54	174,33	326,87	196,13
000000066	14/06/2011	SERVEUR HP+GARANTIE	1 195,26	36	33,33	L	317,63	398,42	716,05	479,21
Total			10 245,09				8 997,00	572,75	9 569,75	675,34

218400 MOBILIER DE BUREAU

000000009;	30/11/1992	4 CHAISES TUBES ROUGE	193,31	36	33,33	L	193,31	0,00	193,31	0,00
000000010;	30/11/1992	1BUREAU+2BIBLI+1CHAISE DA	241,63	36	33,33	L	241,63	0,00	241,63	0,00
000000025;	05/02/2007	BUREAUX/ARMOIRES	4 503,23	36	33,33	L	4 503,23	0,00	4 503,23	0,00
total			4 938,17				4 938,17	0,00	4 938,17	0,00

TOTAL AU 31/03/13 405 428,23 215 340,47 48 975,25 264 315,72 141 112,51

+ dotation immo sorties KUGA 294,63 49 269,88

205000 LOGICIELS

00000000002	18/02/2005	4 WINDOWS XP PRO	520,00	12	100,00	L	520,00	0,00	520,00	0,00
00000000003	18/02/2005	OFFICE XP PRO 2003	594,00	12	100,00	L	594,00	0,00	594,00	0,00
00000000004	18/02/2005	OFFICE 2003 PME	1 470,00	12	100,00	L	1 470,00	0,00	1 470,00	0,00
00000000634	22/01/2010	ANTIVIRUS KASPERSKY (16)	1 037,44	36	33,33	L	757,90	279,54	1 037,44	0,00
00000000658	12/07/2010	ACT! 2010 PREMIUM	1 239,00	36	33,33	L	710,13	413,00	1 123,13	115,87
00000000669	31/08/2011	LOGICIEL PYTEAS	2 038,67	36	33,33	L	398,30	679,56	1 077,86	960,81
Total			6 899,11				4 450,33	1 372,10	5 822,43	1 076,68

215000 MATERIEL ET OUTILLAGE

00000000010	30/11/1992	BALANCE ELECTR. MELTER PM4	144,98	36	33,33	L	144,98	0,00	144,98	0,00
00000000017	30/11/1992	2 AGITATEURS IKA VIBRAX V	289,96	36	33,33	L	289,96	0,00	289,96	0,00
00000000022	30/11/1992	1 BALANCE ELECTR. PRECISA	144,98	36	33,33	L	144,98	0,00	144,98	0,00
00000000023	30/11/1992	3 AGITATEURS IKAMAG REO	434,94	36	33,33	L	434,94	0,00	434,94	0,00
00000000033	13/03/2000	SONIFICATEUR	3 200,34	60	20,00	L	3 200,34	0,00	3 200,34	0,00
00000000035	07/05/2001	APPAREIL DE MESURE	2 109,58	60	20,00	L	2 109,58	0,00	2 109,58	0,00
00000000036	13/11/2001	ETUVE BACTERIO + PLATEAUX	1 135,79	60	20,00	L	1 135,79	0,00	1 135,79	0,00
00000000037	26/11/2001	MAGNET WHEL ASSEMBLY	903,57	60	20,00	L	903,57	0,00	903,57	0,00
00000000038	26/07/2004	CENTRIFUGEUSE SV11 R	3 739,84	60	20,00	L	3 739,84	0,00	3 739,84	0,00
00000000039	26/07/2004	ETOILE 4 BRANCHES	460,52	60	20,00	L	460,52	0,00	460,52	0,00
00000000040	26/07/2004	JEU DE 4 NACELLES SV11	416,52	60	20,00	L	416,52	0,00	416,52	0,00
00000000041	25/08/2004	STATIF E200	802,20	60	20,00	L	802,20	0,00	802,20	0,00
00000000042	25/08/2004	CONDENS. CONTRASTE PHASE	689,90	60	20,00	L	689,90	0,00	689,90	0,00
00000000043	25/08/2004	TUBE BINOCULAIRE+OBJECTIF	1 036,00	60	20,00	L	1 036,00	0,00	1 036,00	0,00
00000000244	31/03/2006	CRITERION BLOTTER	467,50	60	20,00	L	467,50	0,00	467,50	0,00
00000000245	31/03/2006	POWERPAC + MINI INCUBATIO	906,10	60	20,00	L	906,10	0,00	906,10	0,00
00000000255	27/02/2007	PANNEAU EFT+DEMINERALISA	2 862,00	60	20,00	L	2 862,00	0,00	2 862,00	0,00
00000000252	01/03/2007	MATERIEL LABO	15 260,00	60	20,00	L	15 260,00	0,00	15 260,00	0,00
00000000256	31/03/2007	ROTOR ELVETEC	1 000,00	60	20,00	L	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
00000000253	06/04/2007	BAIN ULTRASONS	1 184,47	60	20,00	L	1 181,16	3,31	1 184,47	0,00

0000000254	10/07/2007	CHAMBRE FROIDE	7 286,50	60	20,00	L	6 885,74	400,76	7 286,50	0,00
0000000257	03/09/2007	2 CONGELATEURS	906,60	60	20,00	L	830,04	76,56	906,60	0,00
0000000628	06/03/2009	HOTTE FILTAIR LABO	3 842,45	60	20,00	L	2 358,84	768,49	3 127,33	715,12
0000000643	13/01/2010	BIOSUITE PHENYL 10UM	1 048,00	36	33,33	L	774,35	273,65	1 048,00	0,00
0000000644	13/01/2010	XBRIDGE C18 3.5UM	528,00	36	33,33	L	390,13	137,87	528,00	0,00
0000000642	20/01/2010	BIOSUITE 250 4UM	1 280,00	36	33,33	L	937,49	342,51	1 280,00	0,00
0000000636	21/01/2010	BIOPLEX SUSPENSION ARRAY S	0,00			N	0,00	0,00	0,00	0,00
0000000638	21/01/2010	EVAPORATEUR HEIDOLPH 400C	1 897,50	36	33,33	L	1 387,99	509,51	1 897,50	0,00
0000000640	09/02/2010	BAIN THERMOSTATE JULABO E	982,50	36	33,33	L	702,31	280,19	982,50	0,00
0000000641	22/02/2010	REFROIDISSEUR TC45E-F-NR	1 845,00	36	33,33	L	1 296,63	548,37	1 845,00	0,00
0000000633	01/03/2010	CONGELATEUR LIEBHERR	720,63	60	20,00	L	300,27	144,13	444,40	276,23
0000000639	05/03/2010	POMPE A VIDE LABOXACT SEM	1 860,00	36	33,33	L	1 284,78	575,22	1 860,00	0,00
Total			59 386,37				54 334,45	4 060,57	58 395,02	991,35

215400 MATERIEL INDUSTRIEL

0000000649	24/05/2010	DYNAL MPC-96S	1 144,60	60	20,00	L	424,14	228,92	653,06	491,54
0000000651	15/06/2010	ROTOR S2096	1 222,40	60	20,00	L	438,71	244,48	683,19	539,21
0000000652	16/08/2010	CONGELATEUR	7 786,88	60	20,00	L	2 530,74	1 557,38	4 088,12	3 698,76
0000000653	29/10/2010	SUPERDEX 200 10/300 GL	1 675,00	60	20,00	L	476,44	335,00	811,44	863,56
0000000654	22/12/2010	HYDROFLEX MAGNETIC PLATE	2 040,00	60	20,00	L	520,20	408,00	928,20	1 111,80
0000000661	01/04/2011	PH METRE	680,00	60	20,00	L	136,00	136,00	272,00	408,00
0000000660	06/04/2011	SPECTRO	3 720,00	60	20,00	L	733,67	744,00	1 477,67	2 242,33
0000000663	20/09/2011	CENTRIFUGEUSE	3 530,00	60	20,00	L	374,57	706,00	1 080,57	2 449,43
0000000674	25/10/2012	RACHAT CB CONTROLEUR PAR	653,47	12	100,00	L	0,00	283,17	283,17	370,30
0000000672	02/11/2012	FRIGO COMBINE 2 CIRCUITS	708,00	60	20,00	L	0,00	58,61	58,61	649,39
0000000676	30/01/2013	CUVE	905,92	60	20,00	L	0,00	30,70	30,70	875,22
Total			24 066,27				5 634,47	4 732,26	10 336,03	12 824,32

218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE

0000000071	18/02/2005	BUNDLE HP	3 700,00	60	35,00	D	3 700,00	0,00	3 700,00	0,00
0000000240	03/01/2006	2 ORDINATEURS HP	1 626,00	48	25,00	L	1 626,00	0,00	1 626,00	0,00

00000000241	03/01/2006	PORTABLE TOSHIBA	1 920,00	48	25,00	L	1 920,00	0,00	1 920,00	0,00
00000000243	19/10/2006	ORDINATEUR HP DX5150	1 394,00	48	25,00	L	1 394,00	0,00	1 394,00	0,00
00000000629	31/10/2008	IMPRIMANTE INDUSTRIELLE	850,00	48	25,00	L	726,63	123,37	850,00	0,00
00000000635	01/03/2010	SERVEUR/PORTABLE/IMPRIMA	931,93	36	33,33	L	647,17	284,76	931,93	0,00
00000000666	13/05/2011	MAT ALERTE FRIGO	5 701,00	36	33,33	L	1 678,63	1 900,33	3 578,96	2 122,04
Total			16 122,93				11 692,43	2 308,46	14 000,89	2 122,04

218400 MOBILIER DE BUREAU

00000000246	22/02/2006	FOURNITURE LABO	920,00	60	20,00	L	920,00	0,00	920,00	0,00
-------------	------------	-----------------	--------	----	-------	---	--------	------	--------	------

TOTAL 31/03/13			107 394,68				77 031,68	12 473,39	89 474,37	17 014,39
-----------------------	--	--	-------------------	--	--	--	------------------	------------------	------------------	------------------

+ dotation immo sorties Singulex

5 126,26

17 599,65

IMMOBILISATIONS APORTEES

ANNEXE 4

CALCUL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

1. Méthode d'évaluation du patrimoine transmis

Pour la détermination de la valeur du patrimoine transmis par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, au profit de la société PLATINE PHARMA SERVICES, les éléments apportés ont été déterminés, conformément au règlement 2004-04 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable et à l'instruction numéro 4 I-1-05 du 30 décembre 2005, sur la base de leur valeur réelle à la Date d'Effet de l'opération, 1^{er} avril 2013.

Pour les besoins du présent projet d'apport partiel d'actifs, la valeur réelle des éléments transmis a été déterminée sur la base (i) des comptes annuels de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY arrêtée au 31 mars 2013 par le Conseil d'Administration (*ci-après « les Comptes »*) ainsi que (ii) d'une évaluation des Fonds de commerce selon la méthode des *Discounted Cash Flow*.

Il ressort de ces éléments que l'actif net transmis par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY à titre d'apport partiel d'actif s'élève à la somme de **€ 582.861,13**.

2. Méthode utilisée pour déterminer le montant de l'augmentation de capital

Pour la rémunération de l'actif net transmis au titre du présent apport partiel, il a été décidé de valoriser la branche d'activité apportée par INDICIA BIOTECHNOLOGY et les actions de la société PLATINE PHARMA SERVICES à leur valeur réelle déterminée par application de la méthode des *Discounted Cash Flow*.

En application de cette méthode, les valeurs suivantes ont été retenues :

- Valeur de la société PLATINE PHARMA SERVICES : **€ 1.169.440,00**
- Branche Apportée par INDICIA BIOTECHNOLOGY : **€ 582.861,13**.

Le capital de la société PLATINE PHARMA SERVICES étant divisé en 116.944 actions, la valeur réelle par action s'élève à **€ 10**.

La valeur réelle des Branches Apportées s'élevant à € 582.861,13 le nombre d'actions émises à l'occasion de l'apport sera de : € 582.861,13 / € 10 arrondi à **58.286 actions**.

La valeur nominale des actions de la société PLATINE PHARMA SERVICES s'élevant à € 10, l'augmentation de capital résultant de l'apport sera de $58.286 \times € 10 = € 582.860$.

L'actif net apporté s'élevant à € 582.861,13 et l'augmentation de capital étant limitée à € 582.860,00 il sera constaté une prime d'apport de € 1,13.

ANNEXE 5

LISTE DES CONTRATS DE LA SOCIETE INDICIA BIOTECHNOLOGY TRANSFERES

L'ensemble des contrats relatifs aux Branches Apportées sont transférés à la société PLATINE PHARMA SERVICES et notamment les contrats dont la liste est jointe.

Annexe 5 – Liste des contrats transférés (10)

Contrat CEA – « Règlement de copropriété et d'exploitation du brevet IMMUNO'LINE » du 28 février 2013

Contrat Cadre Sanofi Pasteur – « Avenant N° 2 au contrat cadre de prestation de recherche du 1^{er} septembre 2005 » du 3 juin 2010

Contrat Cadre Novartis Pharma – « Service Frame Agreement » du 1^{er} juin 2010

Contrat Pierce – « Supply Agreement » du 24 mars 2010

Contrat de prestation Novartis Pharma – « Work Order LKA651_1280845 »

Contrat Bioscale « Agreement to Lease Equipment » du 15 septembre 2012

Contrat Singulex « Addendum to the Erenna Immunoassay Collaboration Agreement » du 27 juin 2012

Contrat Nycomed « Service Agreement » du 9 décembre 2012

Contrat Sanofi Pasteur « Avenant N°3 au contrat cadre de prestation de recherche du 1^{er} septembre 2005 » du 19 mars 2012

* * *

ANNEXE 6
ETAT DES INSCRIPTIONS

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS**INDICIA BIOTECHNOLOGY**

329 425 128

R.C.S. LYON

Adresse : 33 AV de la Californie 69600 OULLINS

Greffé du Tribunal de Commerce de LYON

*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.***POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET
CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER**

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	16/06/2013	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	16/06/2013	-
Protêts	Néant	16/06/2013	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	18/06/2013	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	3	16/06/2013	322 400,00 €
Masquer le détail			

Inscription du 30 avril 2008 Numéro 935

Montant de la créance : 104 000,00 EUR
 Acte : Acte sous-seing privé
 En date du : 23 avril 2008
 Au profit de : BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS
 141 R Garibaldi - BP 3152 LYON 69211
 Election de domicile : A cette même adresse.
 Biens nantis : Un fonds de commerce de microbiologie, étude, process pour des industriels.

Inscription du 30 avril 2008 Numéro 936

Montant de la créance : 74 400,00 EUR
 Acte : Acte sous-seing privé
 En date du : 23 avril 2008
 Au profit de : BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS
 141 R Garibaldi - BP 3152 LYON 69211
 Election de domicile : A cette même adresse.

Biens nantis : Un fonds de commerce de microbiologie, étude, process pour des industriels.

Inscription du 30 avril 2008 Numéro 937

Montant de la créance : 144 000,00 EUR
 Acte : Acte sous-seing privé
 En date du : 23 avril 2008
 Au profit de : BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS
 141 R Garibaldi - BP 3152 LYON 69211
 Election de domicile : A cette même adresse.
 Biens nantis : Un fonds de commerce de microbiologie, étude, process pour des industriels.
 Compléments :
 13/05/2008 : Sur réquisition en date du 9 mai 2008, la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS indique que le montant total sauf mémoire pour cette inscription, s'élève à la somme de 144.000 EUROS soit 120.000 EUROS en principal et 24.000 EUROS en accessoires.

Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	16/06/2013	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	16/06/2013	-
Déclarations de créances	Néant	16/06/2013	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière Voir le détail	1	16/06/2013	-
Publicité de contrats de location Voir le détail	1	16/06/2013	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	16/06/2013	-
Gage des stocks	Néant	18/06/2013	-
Warrants	Néant	18/06/2013	-
Prêts et délais	Néant	16/06/2013	-
Biens inaliénables	Néant	16/06/2013	-

CONTRAT DE LOCATION N°

Le Bailleur

Raison sociale : Siemens Lease Services S.A.S.
Capital de 10 000 000 Euros
Immatriculée au RCS de Bobigny
SIRET : 304 505 050 00068
Sise : 9, Boulevard Finot
Code Postal : 93527 Ville : SAINT-DENIS Cedex 2
Ci-après désigné le «Bailleur»

Le Locataire

Raison sociale :
Capital de : Euros
Immatriculée au RCS de :
SIRET :
Sise :
Code Postal : Ville :
Ci-après désigné le «Locataire»

Le locataire déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de location et il convient avec le Bailleur des conditions particulières ci-après :

Conditions Particulières :

Le Bailleur passe commande à :

Raison sociale : SIRET :
Adresse : CP : Ville :

De l'équipement ci-après désigné, choisi sous la seule responsabilité du Locataire, et que celui-ci s'engage à prendre en location aux Conditions Générales du présent contrat jointes ci-après, lesquelles comportent réserve expresse de propriété et clause attributive de juridiction.

Désignation de l'équipement (quantité, type, modèle et marque) :

Lieu et adresse d'utilisation (si différent du siège) :

Les clauses de la location sont arrêtées dès ce jour. Elle est conclue pour une durée irrévocable de : mois.
La location prendra effet conformément à l'article 3 des Conditions générales. Les loyers sont dus terme à échoir par prélèvements automatiques (cf. article 4 des Conditions Générales).

Les termes de loyer en Euros HT s'élèvent et sont répartis comme suit :

Nb de loyers :	Loyer € HT :	Maintenance/Prestation € HT* :	Total loyer € HT Maintenance/Prestation incluse

* Maintenance/Prestation en Euros HT dont le bailleur a reçu mandat d'encaissement (cf. art. 13 des Conditions Générales).

Périodicité : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Autre :

Conformément aux Conditions Générales, les termes de loyer seront majorés des droits et taxes en vigueur au jour de l'encaissement, d'un loyer intercalaire (cf. art.4 des Conditions Générales) et éventuellement des primes d'assurance (cf. art. 7 des Conditions Générales).

Autres conditions et/ou garanties particulières :

Identification des parties :

Le Bailleur Siemens Lease Services S.A.S.

Fait en 3 exemplaires originaux

à **Siemens Lease Services**

Nom et qualité du signataire :
S.A.S. au capital de 10.000.000 €
9, boulevard Finot
93527 SAINT-DENIS Cedex 2
Tél. : 01 49 22 42 22
SIREN RCS Bobigny 304 505 050 : Code APE 713B

Le Locataire signature et cachet commercial*

Fait en 3 exemplaires originaux

à le
Nom et qualité du signataire :

* Mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »

ANNEXE 7

LISTE DES SALAIRES TRANSFERES

NOMS	PRENOMS	SALAIRES BRUTS – Janvier 2013
JOSSON	Cendrine	3461,00
RENOUD	Guillaume	2887,50
SEINERA	Caroline	1805,00
DELLUC	Stéphane	3250,03